

GUIDE D'ACCUEIL 2021



Acheter

tous métiers de
bouche et horticoles

Vendre

toutes filières

Relocaliser

production agricole
et alimentation

mercadis.net



Renault Pro+

une gamme, des services
et un réseau dédiés aux professionnels.

Votre Conseiller
Commercial Pro+ :

José ARMERO - 06 09 14 68 76
juan-jose.armero@renault.com

Des véhicules électriques :
KANGOO Z.E., MASTER Z.E.
et TWIZY Cargo.



Des utilitaires aménagés
et prêts à partir.



L'Atelier Pro+ à votre service :
révision en 1h, prêt de véhicule
équivalent, devis en 48h...

Renault Montpellier
700, rue de l'Industrie 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 07 87 87

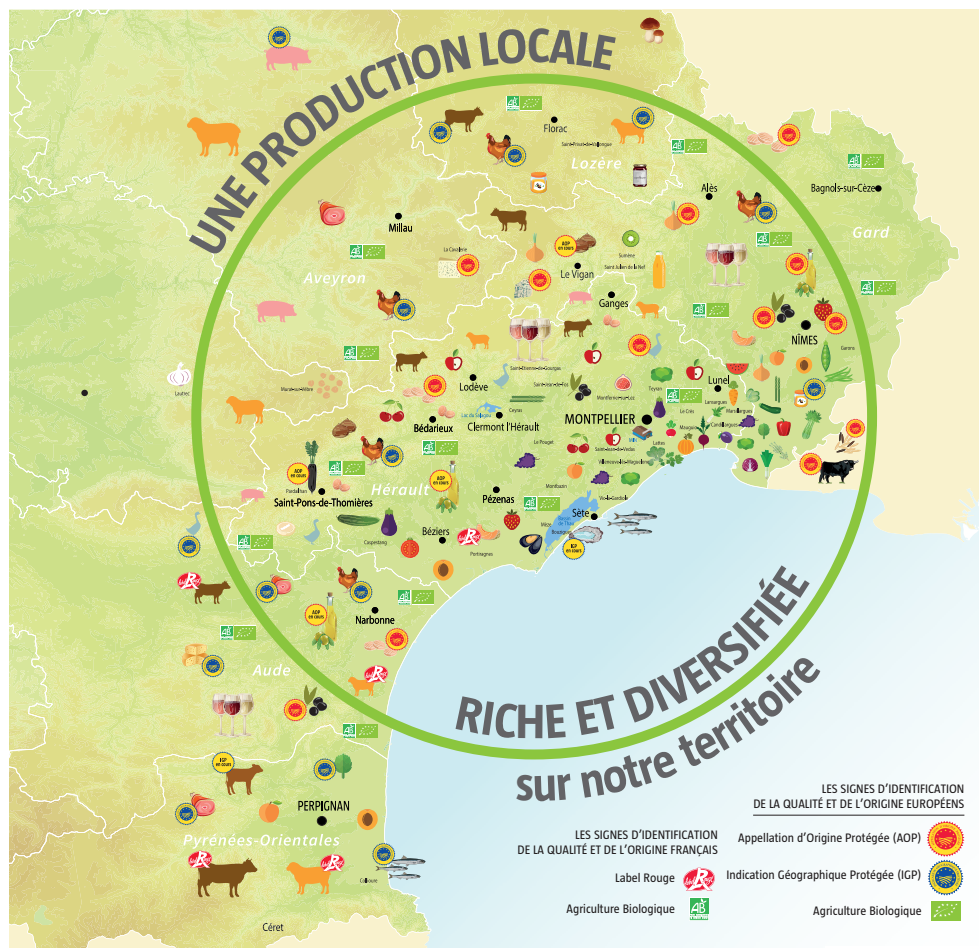
RRG
Vivez votre
mobilité



LA MÉTROPOLE DURABLE

AGROÉCOLOGIE, ALIMENTATION

Avec la préservation et la mise en avant du secteur agricole comme levier de son développement économique, Montpellier Méditerranée Métropole promeut les filières locales de producteurs en circuits de proximité.



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION



MERCADIS GE

RECRUTE POUR VOUS LE PROFESSIONNEL QUE VOUS RECHERCHEZ

1



VOUS ÊTES

**ARTISAN
COMMERÇANT
GROSSISTE
PRODUCTEUR
TRANSFORMATEUR**

2



**ET VOUS
RECHERCHEZ**

**COMMERCIAUX
PRÉPARATEURS
DE COMMANDES
CHAUFFEURS
FONCTIONS
SUPPORTS**

3



**ADRESSEZ-VOUS
À MERCADIS GE**

**PARTAGE
MUTUALISATION
FLEXIBILITÉ
COMPÉTENCES
CRÉATION D'EMPLOIS
DURABLES**

Contact : M. Dulas / Tel. 04 67 92 29 60

www.mercadis.net

SOMMAIRE

MERCADIS EN PRATIQUE

VUE AÉRIENNE DE MERCADIS	4
COORDONNÉES SOMIMON	5
PLAN D'ACCÈS AU MIN	6
CONDITIONS D'ADMISSION AU MIN	7
PLAN REPÈRE	8
LOCALISATION DES ENTREPRISES SUR LE PLAN REPÈRE	9

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

LISTE DES PRODUCTEURS	11
CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ	14
LISTE DES PRODUITS FINS ET D'ÉPICERIE	18

GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES GROSSISTES	20
FRUITS ET LÉGUMES SEMI-GROSSISTES	25
VIANDES ET VOLAILLES	28
BEURRE ŒUF FROMAGE	31
ALIMENTATION GÉNÉRALE	31
CASH & CARRY	34
NÉGOCIANTS EN VIN	34
FOURNITURES	36

PÔLE HORTICOLE

FLEURS, PLANTES, FOURNITURES ET ACCESSOIRES	38
PLAN DU MARCHÉ HORTICOLE	40

PÔLE DE TRANSFORMATION

ATELIERS	42
----------	----

SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS

DÉDIÉS AUX ENTREPRISES LOCALES	48
--------------------------------	----

TRANSPORTEURS

TRANSPORTEURS	50
AUTRES SERVICES	54

LE MIN LABELLISÉ ENVOL S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POLLUANTES	60
LUTTE ANTI-GASPILLAGE ALIMENTAIRE	64

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF	62
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOMIMON	63
NUMÉROS UTILES	64
ANNONCEURS	67
LISTE DES ENTREPRISES	68

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU MIN	70
----------------------------	----

MERCADIS EST MEMBRE DE :



MERCADIS EN PRATIQUE

VUE AÉRIENNE DE MERCADIS



COORDONNÉES SOMIMON



Standard :

04 67 92 29 60

Maintenance industrielle et

Plan de maîtrise sanitaire :

M. Michel NOHARET

06 32 05 55 92

Tri sélectif :

M. Laurent RICO

06 85 67 07 07

Accueil et surveillance :

M. Jean-Sébastien DULAS

06 32 13 42 21

Plateforme logistique

04 67 92 98 97 :

M. Stéphane ARS

06 85 67 04 63

M. Frédéric DENIER

06 32 05 63 52

M. Stéphane DESBOIS

06 32 05 74 32

MERCADIS EN PRATIQUE

PLAN D'ACCÈS AU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL





CONDITIONS D'ADMISSION AU MIN SITE RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS

MERCADIS, le Marché d'Intérêt National de Montpellier Méditerranée Métropole est réservé aux professionnels.

La carte fournie sur justificatif vous permettra d'accéder aux zones de stationnement dans les meilleures conditions.

Différents supports de communication sont mis à votre disposition par MERCADIS pour diffuser ou recevoir des informations (lettre infos, SMS, annuaires).

JUSTIFICATIFS

JUSTIFICATIFS / PIÈCES À FOURNIR	ACHETEUR	ASSOCIATION	TRANSPORTEUR	PRODUCTEUR	SOCIÉTÉ EN COURS DE CONSTRUCTION
INSCRIPTION AU RÉGISTRE DU COMMERCE : RELEVÉ K-BIS (<3 MOIS)	☐		☐		
OU INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS (<3 MOIS)	☐				
OU AUTORISATION DE VENTE AMBULANTE (<3 MOIS)	☐				
RELEVÉ PARCELLAIRE				☐	
INSCRIPTION À LA M.S.A.				☐	
STATUS		☐			☐
COMPOSITION DU BUREAU, DÉCLARATION EN PRÉFECTURE		☐			
ACTE NOTARIÉ					☐
PHOTOCOPIE CARTE D'IDENTITÉ DU DIRIGEANT	☐	☐		☐	☐
PHOTOCOPIE CARTE GRISE DU VÉHICULE			☐		

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'admission au Marché d'Intérêt National de Montpellier et du règlement intérieur qui régit son fonctionnement.
Règlement intérieur consultable sur www.mercadis.net

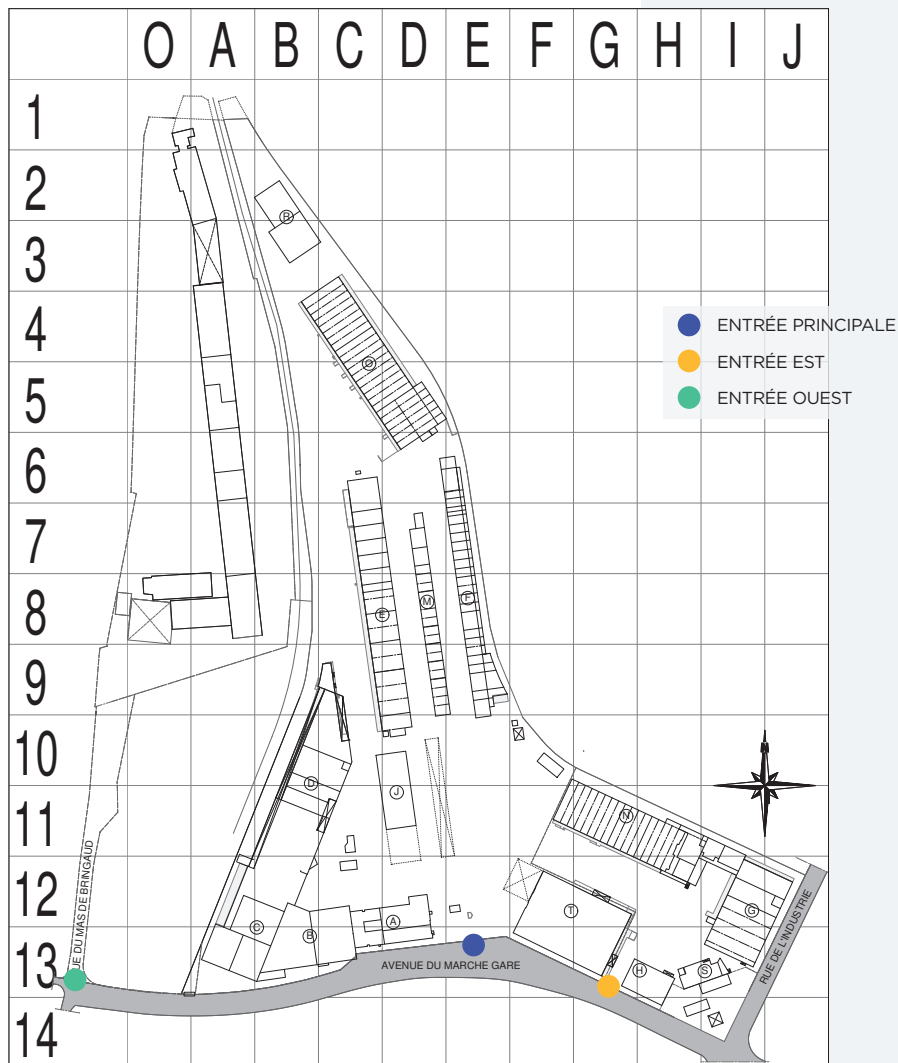
Date

Signature

MERCADIS EN PRATIQUE

PLAN REPÈRE

IMPLANTATION DES ENTREPRISES



MERCADIS EN PRATIQUE

3 PICTOGRAMMES
POUR FACILITER
LA LECTURE :



ENLÈVEMENT POSSIBLE DE LA
MARCHANDISE À L'ENTREPÔT



LA LIVRAISON



ENTREPRISE PRODUCTEUR
OU FABRICANT

LOCALISATION DES ENTREPRISES SUR LE PLAN REPÈRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

HALLE DES PRODUCTEURS D10-D11

GROSSISTES ALIMENTAIRES FRUITS ET LÉGUMES

APOLIT	D7
BARRAL PRIMEURS	D9
CHARLES	E9
DANIFRUIT	D7
EURO FRUITS	D7
F&L SELECT	D7
GRAND FRUIT DISTRIBUTION	D9
MK BIO	D7
PLO PRIMEURS	D8
PRIMA FRUITS	E9
SDPS TERRAIA BIO & CULTURES DU SUD	J11
VALFRUIT	E9

FRUITS ET LÉGUMES (SEMI-GROSSISTES)

ARISTIDE	E8
LA MONTELLIÈRAINE DE FRUITS ET LÉGUMES	D7
LES JARDIN DE BABYLONE	
LES VERGERS DE SAINT-JEAN	B11
PALMERI PRIMEURS	E8
POZPOM	E8

VIANDES ET VOLAILLES

BIGARD DISTRIBUTION	C4
BRIault	H13
COOPÉRATIVE DES BOUCHERS DU SUD	I13
JULIA PASCAL VIANDES	D5
LE FRIBOUL	D6
PIG'S DADDY	
ORIGINE & SAVEUR	B12

BEURRE ŒUF FROMAGE

SUD FROMAGES	D7
--------------	----

ALIMENTATION GÉNÉRALE

ASSOCIATION PRODUCTEURS D'OCCITANIE	
ANSAMBLE	J11
DHM 34 - SALAMARKET	A13
DILAC FRANCE	C13
FAMILY MARKET	B13
MAVI	B12
RELAIS LOCAL D'OCCITANIE	
SURDIS	E6

CASH & CARRY

PROMOCASH - SOPHRODIS	F12
-----------------------	-----

NÉGOCIANT EN VINS

LES VIGNOBLES D'OC	D12
--------------------	-----

FOURNITURES

BASILE	D4
ENJOLRAS	J12
FIRST DIPAL	B13

PÔLE HORTICOLE

DAVIFLOR	C11
HILVERDA DE BOER PLANTS FRANCE	C11
LANGUEDOC FLEURS	C11
RENAUD DISTRIBUTION	C11
MARCHÉ HORTICOLE	D10 D11

PÔLE DE TRANSFORMATION ATELIERS

AGRIVIVA	I11
CLARELIA	D12
COOPÉRATIVE DES BOUCHERS DU SUD	I13
LE GOÛT DU BŒUF	I13
IL ÉTAIT UN FRUIT	J11
LA BONNE FRITE	
LABEL D'OC	I11
LADY TOFU	H12
LE BON GOÛT	
MONA DESSERT VÉGÉTAL	
PROVERBIO	H12

SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS

DÉDIÉS AUX ENTREPRISES LOCALES

AVIDOC	B12
CLARELIA	B12
EUROFINS	B12
ESCA	B12
GROUPE ICV	B12
IL ÉTAIT UN FRUIT	B12
INRA	B12
LABEL D'OC	B12
LA BRASÉRADES	B12
LA COMPAGNIE DES DESSERTS	B12
LA GIROUETTE	B12
LES APÉROS BIO	B12
LE MAS DE L'ÉCRITURE	B12
LES VIGNOBLES D'OC	B12
MAS THÉLÈME	B12
SUD DE FRANCE	B12
SUD VIN BIO	B12
SUDELCICES	B12

TRANSPORTEURS

BS TRANSPORT	B8
DERET	A6
MOBILECO	B8
PRIMEVER LOGISTIQUE MEDITERRANEE	O8
MAT POWER	C12

AUTRES SERVICES

BRASSERIE DU MARCHÉ GARE	D12
CNPA	D13
CRAJEP OCCITANIE	D13
DYNEFF	D13
GESS - GROUPEMENT ENTREPRISES SOCIALES ET SOLIDAIRES	C12
GUICHET LA POSTE ENTREPRISES	C13
L'HÉRAULT COLLECTE	
MERCADIS GE (GROUPEMENT D'EMPLOYEURS)	D12
REYNAUD TRAITEUR	E6
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS 34	I13
SOMIMON	D12
TECHNIC REPRO	I13

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX



LUNDI 15H00 - 16H30
MERCREDI 14H30 - 16H00
VENDREDI 15H00 - 16H30

- RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS -



**Cueillis ce matin,
disponibles cet
après-midi !**

SERVICES GRATUITS

CATALOGUE DES PRODUITS LOCAUX

Catalogue mensuel consultable sur **www.mercadis.net**

POUR RECEVOIR LE CATALOGUE, NOS ALERTES SMS ET NOTRE NEWSLETTER :
CONTACTEZ-NOUS À L'ADRESSE SOMIMON@MERCADIS.NET OU PAR TÉLÉPHONE AU 04.67.92.29.60

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

OUVERTURE LES LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS DE 15H À 16H30



SIGNES OFFICIELS
D'IDENTIFICATION
DE LA QUALITÉ
ET DE L'ORIGINE

Liste des producteurs

■ PRODUCTEUR
ABONNÉ

■ PRODUCTEUR
SAISONNIER

■ NOUVEAU
PRODUCTEUR 2019-2020

PRODUCTEUR	VILLE	KM	PRODUITS BRUTS
ARENAS JOSE (EARL ROUGE)	ELNE	169	ARTICHAUTS, FRAISES, FRAMBOISES, FRUITS ROUGES, HARICOTS VERTS
AUBE JEAN-YVES (PRODUCTIONS DES AUBES)	OCTON	56	BLETTES, CHOUX, COURGETTES, SALADES, TOMATES
BIANCHI DIDIER 	JONQUIERES	183	AIL ROSE, ÉCHALOTES
BOIS ALEXIS (EARL LE FRUIT D'HENRI)	GARONS	52	ABRICOTS, KIWIS, NECTARINES, PÊCHES
BOISSIERE STÉPHANE	SUMÈNE	55	CERISES
BONNEFOND EMMANUEL (BONNEFOND & FILS EARL)	VIC-LA-GARDIOLE	16	SALADES
BOUDET THIERRY	MAUGUIO	13	HARICOTS VERT, MELONS, PÊCHES, POTIMARRONS
BOUSQUET ALAIN	SAINT-ÉTIENNE-DE-GOURGAS	65	OLIVES
BOUVIALA ALEXANDRE (GAEC DE SAINT SEGOND)	LA CRESSE	132	HARICOTS, PÊCHES, PRUNES
CERDA ANNIE	MAUGUIO	15	ABRICOTS, FIGUES, FRAISES, PRUNES, TOMATES
CLAVEL SÉBASTIEN	LE POUGET	40	ABRICOTS, COURGES, RAISINS DE TABLE
COMBACAL HERVÉ	SAINT-JEAN-DE-FOS	43	MELONS, POMMES DE TERRE, RAISINS DE TABLE, TOMATES
DELACOTE ALEXANDRE (LES SERRES DE CAPESTANG)	CAPESTANG	70	AUBERGINE, CHOUX, CONCOMBRES, FRAISES, MÂCHE, TOMATES
DELMAS MARJORIE ET SEBASTIEN (EARL CROQUEZ DU FRAIS EARL)	TEYRAN	5	AUBERGINES, COURGES, SALADE, TOMATES
DAVID BRUNO (GAEC DES PRES)	MONTBAZIN	31	RAISINS DE TABLE
DIEZ ERNESTO	MAUGUIO	13	AUBERGINES, COURGES, PASTÈQUES, POIVRONS, TOMATES
DOS SANTOS DOMINGUEZ	MAUGUIO	13	ARTICHAUTS, CAROTTES, CHOUX FLEURS, POIREAUX, POMMES DE TERRE, TOMATES
DUHL DE BÉNAZÉ BERTRAND (LES VERGERS DE SAINT-JEAN)	SAINT-JEAN-DE-VÉDAS	15	ABRICOTS, CERISES, PÊCHES, POMMES, PRUNES

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX



SIGNES OFFICIELS
D'IDENTIFICATION
DE LA QUALITÉ
ET DE L'ORIGINE

Liste des producteurs



PRODUCTEUR
ABONNÉ



PRODUCTEUR
SAISONNIER



NOUVEAU
PRODUCTEUR 2019-2020

PRODUCTEUR	KM	PRODUITS BRUTS
GARAIX LIONEL	MONTMIRAL	240 ABRICOTS, CERISES, NOIX, PRUNES
GAUZY BERNARD	MAUGUIO	14 SALADES, TOMATES
GINER CATHERINE	MAUGUIO	13 CITRES, COING, HERBES AROMATIQUES
GOMES CARLOS ET VEIGAS MARCIA (GAEC GOMES & VEIGAS)	VALERGUES	21 COURGES, COURGETTES, FRAISES, MELONS, POIVRONS
GUIGUE CHRISTOPHE (EARL LE BORDELET)	SAINT-JUST	133 KIWIS
HAMZAOUI MOHAMMED (LA FERME NZALA)	MONTPELLIER	13 LÉGUMES DIVERS, FIGUES, MELONS
LAKHRISSI ADIL (LES JARDINS DE L'OR)	LUNEL	30 NAVETS, POMMES, POMMES DE TERRE
LEAL JEAN FRANÇOIS	LE CRÈS	15 ASPERGES, MELONS, POIVRONS, SALADES
LEONES ALEXANDRE (EARL LA COULEUR DES SAISONS)	VIC-LA-GARDIOLE	16 AUBERGINES, CONCOMBRES, MELONS, SALADES, TOMATES
LEONES DAVID	VIC-LA-GARDIOLE	16 AUBERGINES, CONCOMBRES, MELONS, SALADES, TOMATES
LIRON BRUNO	VENDÉMIAN	35 RAISINS
MARIN CARMEN	VALERGUES	20 HARICOTS VERTS, TOMATES
MALCLES JEAN-CLAUDE	VAUVERT	41 ABRICOT, AUBERGINES, CERISES, COURGETTES, EPINARDS, FIGUES, NAVETS, PASTÈQUES
MARTINEZ ALAIN	MAUGUIO	13 HERBES AROMATIQUES
MARTINEZ FERNANDO (EARL MARTINEZ FRÈRES)	VERGÈZE	39 MELONS, SALADES
MARZO ROBERT	LE CAILAR	35 CHOUX, FRAISES, MELONS
MICHEL ANGÉLIQUE	MAUGUIO	13 MELONS, SALADES
MICHEL LUC (GAEC LES SAVEURS DE LATTES)	LATTES	5 CONCOMBRES, MELONS, SALADES, TOMATES
MOTA VILARES JOSE	LE CRÈS	15 BLETTES, CEBETTES, POMME DE TERRE, RADIS NOIR, SALADES
NOUGARET JULIEN	SAINT-JEAN-DE- FOS	43 RAISINS DE TABLE

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX



SIGNES OFFICIELS
D'IDENTIFICATION
DE LA QUALITÉ
ET DE L'ORIGINE

Liste des producteurs

■ PRODUCTEUR
ABONNÉ

■ PRODUCTEUR
SAISONNIER

■ NOUVEAU
PRODUCTEUR 2019-2020

PRODUCTEUR	VILLE	KM	PRODUITS BRUTS
PALAYRET CÉDRIC	SAINT-JEAN-DE-FOS	43	PÊCHES, RAISINS DE TABLE
PALOMBIER GABRIEL	GARONS	60	COURGETTES, HARICOTS VERT, PETIT POIS, SALADES
PEREZ JUAN (GAEC DES QUATRE CHEMINS)	LE CAILAR	35	AUBERGINES, BLETTES, CHOUX, POIVRONS, SALADES
PIPITO XAVIER	 MAUGUIO	13	ASPERGES, FRAISES, MELONS, TOMATES
RATIER HODEE SANDRINE	MOULÉZAN	37	ASPERGE, MELONS
RAYMOND SEBASTIEN (EARL RAYMOND FRÈRES)	CHÂTEAURENARD	106	SALADES JEUNES POUSSÉS
RAYNARD FRANÇOIS	MAUGUIO	40	ASPERGES
ROCHE THIERRY	MAUGUIO	13	COURGETTES, FRAISES, OLIVES, SALADES
RUIZ MARIA	MAUGUIO	13	CAROTTES, COURGETTES, POMMES DE TERRE
SABAH RAMOUNE SAADIA	MARSILLARGUES	30	AUBERGINES, BLETTES, COURGETTES
SADEGHIAN SHAHRIAR	LÉZIGNAN-LA-CÈBE	60	OIGNON DOUX DES CÉVENNES
SAGNES JEAN-PIERRE	LATTES	5	CEBETTES, NAVETS, OIGNONS
STINGA IONUT (VALPRIM'34)	LANSARGUES	22	COURGETTES, SALADES
TARDIEU JACKY	LATTES	5	COURGETTES, TOMATES
TAURIAC PIERRE (GAEC DE PAREDON)	 BROQUIÈS	145	CHATAÏGNE
TISSOT DENIS (DOMAINE DES TISSOT)	MAUGUIO	13	RAISINS DE TABLE
TRIAL JANIK (GAEC DE LA CASCADE)	SAINT-JULIEN-DE-LA-NEF	57	CERISE, POMME, OIGNONS DOUX DU VIGAN
TUDELA ELEUTERIO	MAUGUIO	13	HARICOTS VERTS
VARENNE ÉRIC (DOMAINE DE LA MARTINOLE)	LES MARTYS	179	POMME DE TERRE À FAIBLE TENEUR EN SUCRE
VICQ MICHEL (DOMAINE L'HORT DEL GAL)	 BÉZIERS	68	CITRES, MÂCHE, MESCLUN, PATATES DOUCES, TOPINAMBOUR

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ

TRIÉE PAR PRODUIT (SUITE)

PRODUITS		JAN.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
	ABRICOT												
	AIL												
	ARTICHAUT												
	ASPERGE												
	AUBERGINE												
	BASILIC												
	BETTERAVE												
	BLETTE												
	CARDON												
	CAROTTE												
	CEBETTE												
	CÉLERI												
	CERISE												

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ TRIÉE PAR PRODUIT

PRODUITS		JAN.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
	CHATAIGNE												
	CHOU-FLEUR												
	CITRE												
	COING												
	CONCOMBRE												
	COURGE												
	COURGETTE												
	ÉCHALOTTE												
	ÉPINARD												
	FENOUIL												
	FÈVE												
	FIGUE												
	FRAISE												

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ

TRIÉE PAR PRODUIT (SUITE)

PRODUITS		JAN.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
	FRISÉE												
	FRUITS ROUGES												
	HARICOT VERT												
	HERBES AROMATES												
	KAKI												
	KIWI												
	MÂCHE												
	MELON												
	MESCLUN												
	NAVET												
	NECTARINE												
	NOIX												
	OIGNON												

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ TRIÉE PAR PRODUIT (SUITE)

PRODUITS	JAN.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
 PASTÈQUE												
 PÊCHE/NECTARINE												
 PETIT POIS & GOURMAND												
 POIREAU												
 POIVRON												
 POMME												
 POMME DE TERRE												
 PRUNE												
 RADIS												
 RAISIN DE TABLE												
 SALADE												
 SCAROLE												
 TOMATE												
 TOPINAMBOUR												

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX



LISTE DES PRODUITS FINS ET D'ÉPICERIE TRIÉE PAR PRODUITS

PRODUITS BRUTS	KM	PRODUCTEUR	
BIÈRES	57	KISS'WING	
BISCUITS SALÉS	45	FILIGREE	
	37	LE REPAIRE DES COOKIES	
BISCUITS SUCRÉS	37	LE REPAIRE DES COOKIES	
	45	FILIGREE	
BOCAUX VIANDE, POISSON, FRUITS ET LÉGUMES	0	LABEL D'OC	
	3	PIG'S DADDY	
CONFITURES COING (GELÉE, PÂTE ET CONFIT), MARRONS...	13	GINER CATHERINE	
	145	GAEC DE PAREDON	
CREMRIZ DESSERT ARTISANAL À BASE DE RIZ FERMENTÉ	0	PROVERBIO	
FARINES & DÉRIVÉS	230	SARL ESCA	
	45	FILIGREE	
FRUITS SÉCHÉS	0	IL ÉTAIT UN FRUIT	
HUILES	230	SARL ESCA	
JUS DE FRUITS	15	LES VERGERS DE SAINT-JEAN	
	57	GAEC DE LA CASCADE (TRIAL JANIK)	
LÉGUMES SECS HARICOTS, POIS CHICHE, LENTILLE, POIS...	230	SARL ESCA	
MARRONS AU NATUREL	145	GAEC DE PAREDON (TAURIAC PIERRE)	
MIELS	12	RUCHER DE L'ESTAGNOL	
ŒUFS	22	LE JARDIN D'HAVILA	
OLIVES & DÉRIVÉS LUCQUES, OLIVIÈRE, HUILES, TAPENADES...	65	BOUSQUET	
	13	ROCHE THIERRY	
VIANDE FRAÎCHE MATURÉE	0	LE GOÛT DU BŒUF	
VINS ROUGE, ROSÉ, BLANC, APÉROS	86	DOMAINE RICARDELLE DE LAUTREC	
	6	PN VINS BIO	
TOFU	0	LADY TOFU	

GROSSISTES ALIMENTAIRES

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES

APOLIT

D7

281 avenue du Marché Gare - Boîte 6 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 19 35 Fax : 04 67 58 59 44 Portable : 06 81 20 61 97

E-mail : apolitjacques@gmail.com Contact : M. APOLIT (Gérant)

Offre commerciale : Fruits et légumes

Produits : Pommes de terre, ail, oignons, échalotes et produits belges

Clientèle : Toutes clientèles professionnelles

Démarche qualité : AOC, BIO, culture raisonnée, ISO 900



BARRAL PRIMEURS

D9

281 avenue du Marché Gare - Boîte 29 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 29 53 Fax : 04 67 92 65 92 Portable : 06 76 95 37 58

E-mail : barralfruits@gmail.com Contact : M. BARRAL (Gérant)

Offre commerciale : Fruits et légumes biologiques et tous produits alimentaires

Produits : 4^e et 5^e gammes, bio 1^{re} gamme

Service : Service complet

Clientèle : Restauration, commerce, toutes clientèles professionnelles



CHARLES

E9

281 avenue du Marché Gare - Boîte 21 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 43 94 Fax : 04 67 56 02 23 Portable : 06 15 32 69 24 / 06 20 37 43 25

E-mail : charles.minmontpellier@orange.fr

Contact : M. CANATO (Co-Gérant) / M. DECES (Co-Gérant)

Offre commerciale : Fruits et légumes, spécialisé produits de France et régionaux

Produits : Tomate, courgette, aubergine, tomates spéciales (cœur de bœuf, marmande, crimée) en culture raisonnée, agrumes (citron, orange et clémentine) Poncha, Llusar, Bollo



DANIFRUIT

D7

281 avenue du marché Gare - BP 95511 34071 MONTPELLIER Cedex 3

Standard : 04 67 92 81 00 Fax : 04 67 58 11 64 Portable : 06 88 24 84 55

E-mail : danifruits@wanadoo.fr

Contact : M. CAULIER (Gérant)

Offre commerciale : Fruits et légumes

Clientèle : Toutes clientèles professionnelles



GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES

EURO FRUITS

D7

281 avenue du Marché Gare – Boîte 48 – 34070 MONTPELLIER

Portable : 07 63 21 06 83 / 07 84 05 27 30

E-mail : euro.fruits34@gmail.com

Contact : M. SAID (Gérant)

Offre commerciale : Fruits et légumes et fruits secs

Produits : Tomate, aubergine, courgette, pomme de terre et fruits secs

Clientèle : Toutes clientèles professionnelles



prima-fruits.fr

**Fruits,
Légumes**
prima-fruits.fr
Tél. : 04 67 92 29 13

281 avenue
du marché gare
34070 Montpellier



281 avenue du marché gare – 34070 Montpellier – 04 67 92 29 13

GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES

F&L SELECT

D7

281 avenue du Marché Gare – Boîte 24 – 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 51 94 45 87

E-mail : flselect34@gmail.com

Contact : M. BENAZIZ (Président)

Produits : Tous fruits et légumes, spécialiste fruits à noyaux et agrumes

Services : Livraison aux professionnels

Clientèle : Tous types de commerçants



GRAND FRUIT DISTRIBUTION

D9

281 avenue du Marché Gare – Boîte 30 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 65 43 Fax : 04 67 12 83 71

E-mail : grand.fruit.distribution@wanadoo.fr

Contact : M. CUARTERO et M. GUIVAUDON (Dirigeants)

Offre commerciale : 1^{ère}, 4^{ème} et 5^{ème} gamme

Produits : Grossiste en fruits et légumes

Services : Livraison

Clientèle : GMS, détaillants, restauration privée et collective

Démarche qualité : ISO 9001



MK BIO

D7

281 avenue du marché gare – Boîte 43 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 63 82 06

E-mail : commerce@mkbio.fr Site Internet : www.mkbio.fr

Contact : M. HJUI (Gérant)

Offre commerciale : Fruits, légumes et épicerie 100% biologique

Service : Livraison

Clientèle : Toutes clientèles professionnelles

Démarche qualité : AB





PLO BIO
...logique !

PLO RESTO
L'excellence au service des pros

- Fruits • Légumes • Agrumes •
- Préparation de commandes - Entreposage - Livraisons - Service Restauration
- www.plo-primeurs.fr • plo.primeurs@wanadoo.fr • Face book : Plô Primeurs
- TEL : 04.67.92.13.16 • FAX : 04.67.92.55.67 •
- 281 Avenue du Marché Gare 34 070 Montpellier

GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES

PLO PRIMEURS

D8

281 avenue du Marché Gare – Boîte 4 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 13 16 **Fax** : 04 67 92 55 67 **Portable** : 06 20 22 08 40

E-mail : plo.primeurs@wanadoo.fr

Contact : M. PLO (Directeur général)

Offre commerciale : Tous fruits et légumes primeurs de France ou d'import, Bio

Produits : Spécialiste banane, ananas (SCB), tomates (Savéol), pommes (Tastet), agrumes (Lulu), légumes anciens et rares, fruits à noyaux, poires, fruits exotiques contre-saison

Service : Préparation de commande, livraison, pré commande de produits rares, entreposage

Clientèle : Primeurs, halles et marchés, GMS, restaurants, épiceries, collectivités

Démarche qualité : Certification Bio, FEL excellence, Charte qualité, collège carreaux, UNCGFL



PRIMA FRUITS

E9

281 avenue du Marché Gare – Boîte 26 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 29 13 **Fax** : 04 67 58 29 35 **E-mail** : prima.fruits@orange.fr

Contact : M. MORENO (Gérant)

Offre commerciale : Tous fruits et légumes

Clientèle : Toutes clientèles professionnelles



SDPS TERRAIA BIO & CULTURES DU SUD

J11

371 avenue du Marché Gare – Boîte 9 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 02 86 26 **Fax** : 04 67 55 44 93 **Portable** : 07 77 09 72 94

E-mail : terraia@orange.fr / cds.jerome@orange.fr **Contact** : M. ALLEMAND (Responsable)

Offre commerciale : 1^{re} gamme fruits et légumes Bio, condiments, ail, oignons, échalotes conventionnelles

Services : Livraison, merchandising, animations de rayons

Clientèle : GMS

Démarche qualité : BIO, Ecocert



VALFRUIT

E9

281 avenue du Marché Gare – Boîte 9 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 29 86 **Fax** : 04 67 86 72 24 **Portable** : 06 15 10 16 94

E-mail : daniel.valette87@sfr.fr **Contact** : M. VALETTE (Gérant)

Offre commerciale : Fruits et légumes, produits exotiques, français et régionaux

Produits : Fruits de saison, fruits exotiques, pommes, poires, fruits rouges, légumes

Services : Vente au MIN, livraison

Clientèle : Restauration classique et collective, alimentation générale, halles et marchés, primeurs



GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES

SEMI-GROSSISTES

ARISTIDE

E8

281 avenue du Marché Gare - Boîte 44 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 80 18 58 01

E-mail : m-tourret@sfr.fr

Contact : Mme CHARLES (Gérante)

Produits : Fruits et légumes et quatrième gamme, corbeilles

Services : Livraison

Clientèle : Restauration collective, restaurants, entreprises, professionnels



Fruits & légumes sélectionnés | Fraîcheur garantie

*Livraisons tous les jours
Restaurants, plages privées,
collectivités...*



Tel : 06 80 18 58 01 | Email : m-tourret@sfr.fr

GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES

SEMI-GROSSISTES

LA MONTELLIÉRAINE DE FRUITS ET LÉGUMES

D7

281 avenue du Marche Gare - Boîte 34 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 25 46 70 23 **Standard :** 04 67 58 92 06

Contact : M. PINOLI (Gérant)

Produits : Fruits et légumes

Service : Livraison



LES JARDIN DE BABYLONE

// NOUVEAU 2020

281 avenue du Marche Gare - 34070 MONTPELLIER

Portable : 07 81 48 62 22

E-mail : ljb34@hotmail.com

Contact : M. TAHA

Produits : Fruits, légumes, olive et fruits secs

Service : Livraison professionnels

Clientèle : PRO



304 rue de la Jasse de Maurin - Garosud - 34070 Montpellier
04 67 65 48 02 - traiteur@cabiron.com
www.cabiron.com

GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES SEMI-GROSSISTES

LES VERGERS DE SAINT-JEAN

C11

1 allée Pioch Redon – 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

Portable : 06 24 16 26 00

E-mail : les.vergers.de.saint.jean@gmail.com

Contact : M. BRUTÉ DE RÉMUR (Gérant)

Produits : Fruits et légumes locaux

Services : Enlèvement sur place et livraison

Clientèle : RHD, RHF



PALMERI PRIMEURS

E8

281 avenue du Marché Gare – Boîte 19 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 06 25 69 74 02

E-mail : administration@palmeriprimeurs.fr

Contact : M. PALMERI (Gérant)

Offre commerciale : Fruits et légumes

Services : Livraison

Clientèle : Restaurants, boulangers, collectivités



POZ POM

E8

19 Rue St-Cléophas – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 62 97 80

E-mail : contact@pozpom.com

Site internet : www.pozpom.com

Contact : M. VERNIERE (Gérant)

Offre commerciale : Livraison de fruits en entreprise

Produits : Fruits frais

Services : Livraison de Fruitibox

Clientèle : Entreprises, administrations



GROSSISTES ALIMENTAIRES

VIANDES ET VOLAILLES

BIGARD DISTRIBUTION

C4

281 avenue du Marché Gare – Boîte 15 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 42 92 **Fax** : 04 67 58 46 31

E-mail : dir.montpellier@bigard-distribution.fr

Contact : M. BOUSSION (Responsable site)

Offre commerciale : Produits frais, produits traiteurs

Produits : Viande hachée, viande carcasse volaille, saucisserie, légumes farcis, produits tripiers, produits pièces, produits Halal

Clientèle : Vente gros / semi-gros, CMS, industriel, boucheries, supérettes



BRIAULT

H13

371 avenue du Marché Gare – Boîte 13 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 74 89 **Fax** : 04 67 58 98 12

Contact : M. BRIAULT (Gérant) / M. GOUJON (Directeur Général)

Offre commerciale : Volaille, viande, gibier, porcelet, charcuterie artisanale, plats cuisinés, œufs, champignons

Produits : Dinde, poulet, pintade, canard, canette, lapin, cailles, coquelet, pigeon, charcuterie, chips, pâtes

Clientèle : Restauration, primeurs, bouchers

Démarche qualité : Label rouge, plein air + Biologique



COOPÉRATIVE DES BOUCHERS DU SUD

I13

371 avenue du Marché Gare – Boîte 4 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 03 82 **Fax** : 04 67 92 97 55 **Portable** : 07 78 67 73 89

E-mail : cobo.34@orange.fr

Contact : M. CALVET (Responsable)

Clientèle : Artisans bouchers

JULIA PASCAL VIANDES

D5

281 avenue du Marché Gare – Boîte 38 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 34 04 30 **Fax** : 04 67 91 31 16 **Portable** : 06 08 78 26 20

E-mail : julia.viandes@gmail.com

Contact : M. JULIA (Dirigeant)

Produits : Viande bovine, ovine et porcine

Services : Livraisons

Clientèle : Grossistes, GMS, boucheries

Démarches qualité : Agneaux BBC (Bleu-Blanc-Cœur)



GROSSISTES ALIMENTAIRES

VIANDES ET VOLAILLES



JULIA

VIANDES



Vente en gros de viande bovine, ovine et porcine
281 avenue du Marché Gare Bte 38 34070 MONTPELLIER
Standard : 04.67.34.04.30 - Portable : 06.08.78.26.20
Fax : 04.67.91.31.16 - email : julia.viandes@gmail.com

LE FRIBOUL

D6

281 avenue du Marché Gare – Boîte 35 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 91 06 76 Fax : 04 67 91 07 28

E-mail : laurent.friboul@orange.fr

Contact : M. FARRET (Président)

Offre commerciale : Produits carnés, bio

Produits : Volaille, viande, œufs, plats cuisinés, charcuterie

Clientèle : Boucherie, traiteurs, restaurants, collectivités, grossistes, GMS

Démarche qualité : Formation HACCP du personnel



GROSSISTES ALIMENTAIRES

VIANDES ET VOLAILLES

PIG'S DADDY

// NOUVEAU 2020

281 avenue du Marché Gare – 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 26 22 88 64

E-mail : clement@pigs-daddy.com Site internet : www.pigs-daddy.com

Contact : M. THOLLOT

Offre commerciale : Distribution de viande et produits à base de viande

Produits : Viande fraîche et transformé (porc, agneau, volaille, bœuf, truites, etc.)

Clientèle : CHR

Démarches qualité : Viande bio, label rouge, AOP, IGP



ORIGINE & SAVEUR

B12

281 avenue du Marché Gare – Boîte 47 – 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 83 95 11 64

E-mail : fredduffau@yahoo.fr

Contact : M. DUFFAU (Gérant)

Produits : Bœuf, porc, veau, agneau, canard, volaille

Services : Livraison viande quotidienne

Clientèle : Restauration, traiteurs

Démarches qualité : Viande de qualité bouchère



GROSSISTES ALIMENTAIRES

BEURRE ŒUF FROMAGE

SUD FROMAGES

D7

281 avenue du Marché Gare – Boîte 45 – 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 47 41 97 43 / 06 87 83 82 92

E-mail : commercial@sudfromages.fr

Contact : M. GLEYZE / M. BECAMEL (Co-gérants)

Offre commerciale : Distributeur de fromages et produits laitiers sur tout le Sud de France

Produits : Fromages régionaux, français, européens et des États-Unis, fermiers, IGP, AOP, Bio

Services : Enlèvement sur place et livraison

Clientèle : Crémiers, fromagers, boucher-charcutier, épicerie fine, alimentation, primeurs

Démarche qualité : Fermiers, IGP, AOP, Bio



ALIMENTATION GÉNÉRALE

ASSOCIATION PRODUCTEURS D'OCCITANIE

// NOUVEAU 2020

281 avenue du Marché Gare – 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 84 25 51 43

E-mail : producteursdoccitanie@gmail.com

Contact : M. MARCON (Président)

Offre commerciale : Produits locaux de saison

Produits : Filière alimentation locale

Services : Mutualisation de l'offre producteurs, commercialisations, livraisons

Clientèle : restauration collective, commerces, GMS

Démarche qualité : HVE, ZRP, Bio



GROSSISTES ALIMENTAIRES

ALIMENTATION GÉNÉRALE

ANSAMBLE

J11

371 avenue du Marché Gare – Boîte 10 – 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 74 35 04 48

E-mail : jperron@ansamble.fr

Contact : M. PERRON (Directeur)

Offre commerciale : Offre multiservices à destination de la restauration collective

Services : Livraison

Clientèle : Collectivités, restauration scolaire, petite enfance, seniors, entreprises



DHM 34 - SALAMARKET

A13

187 Bis avenue du Marché Gare – 34070 MONTPELLIER

Tel : 09 81 88 40 97

E-mail : direction@salamarket.fr

Contact : M. OUAHAB (Directeur)

Offre commerciale : Tous produits restauration, spécialiste produits Halal

Services : Livraison



DILAC FRANCE

C13

281 avenue du Marché Gare – Boîte 41 – 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 49 74 88 83

E-mail : mario.alberti@gmail.com

Contact : M. ALBERTI (Gérant)

Offre commerciale : Produits italiens

Services : Enlèvement sur place et livraison

Clientèle : Restaurant, épicerie fine, pizzeria, fromagerie



FAMILY MARKET

B13

11, rue Bonnier de la Mosson – Parc Lou Recantou – 34990 JUVIGNAC

Standard : 04 99 74 08 10 **Portable** : 07 69 41 44 58

E-mail : familymarket34@gmail.com

Contact : M. OSAD (Gérant)

Produits : Boissons, viandes fraîches et surgelées, fromage, sauces, crème

Services : Livraison, vente de produits en gros ou au détail

Clientèle : Professionnels



GROSSISTES ALIMENTAIRES

ALIMENTATION GÉNÉRALE

MAVI

B12

281 avenue du Marché Gare - Boîte 28 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 28 48 04 80

E-mail : montpellier@mavidistribution.com

Contact : M. YUCETEPE (Président)

Offre commerciale : Livraison de produits alimentaires Halal, d'emballages et de matériel pour la restauration rapide dans le sud de la France

Produits : Broches Kebab, frites, sauces, viandes, pains, emballages et fournitures pour restauration

Services : Livraison

Clientèle : Snacks, restaurants



RELAIS LOCAL D'OCCITANIE

// NOUVEAU 2020

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 22 45 14 67

E-mail : contact@relais-local.com

Contact : Mme SCHENK

Offre commerciale : Produits locaux, épicerie

Produits : Légumiers, biscuits, bières

Services : Mutualisation, offre producteurs, livraisons

Clientèle : CHR, épicerie, GMS, primeurs



SURDIS

E6

281 avenue du Marché Gare - Boîte 23 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 72 08 **Fax** : 04 67 92 72 08

E-mail : surdismpl@9business.fr

Contact : M. LAM SECK (Commercial)

Offre commerciale : Produits de la mer surgelés

Produits : Crustacés, crevettes sans tête, cuisses de grenouilles, filets de poulet/canard, nems

Clientèle : Restaurants et fast-foods asiatiques

GROSSISTES ALIMENTAIRES

CASH & CARRY

PROMOCASH - SOPRODIS

F12

371 avenue du Marché Gare - Boîte 3 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 06 00 20 Fax : 04 67 06 00 29

E-mail : philippe_michel_dupont@carrefour.com

Contact : M. DUPONT (Gérant)



NÉGOCIANT EN VIN

LES VIGNOBLES D'OC

D12

281 Avenue du Marché Gare - Boîte 7 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 06 10 87 22 71 Fax : 04 67 69 09 78 E-mail : lesvignoblesdoc@gmail.com

Contact : M. SAADA (Gérant)

Offre commerciale : Foires aux vins et catalogue saisonniers

Produits : Vins du Languedoc-Roussillon

Services : Implantation, suivi de commandes, partenaire de la grande distribution pour les vins du Languedoc-Roussillon

Clientèle : GMS, restauration, export

Démarche qualité : Opérateur national auprès de la grande distribution





ENJOLRAS

LES PRODUITS DE L'EXCELLENCE



04 67 06 98 42



contact@enjolas-france.com

www.enjolas-france.com



BOYAUX

EPICES

EMBALLAGES

PAPIER PERSONNALISE

MATERIELS POUR METIERS DE BOUCHE

REALISATION DE BOUTIQUES SUR MESURE

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF



LES PRODUITS FRANÇAIS

GROSSISTES ALIMENTAIRES

FOURNITURES

BASILE

D4

281 avenue du Marché Gare – Boîte 14 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 85 55 11 **Fax** : 04 67 60 49 26 **E-mail** : sarl.basile@wanadoo.fr

Site internet : www.basile34.fr

Contact : M. BASILE (Gérant)

Offre commerciale : Vente de matériel, fournitures et emballages

Produits : Matériels de boucherie (poussoir, hachoir, banque réfrigérée...), balances (de contrôle, poids/prix fiscalisées...), emballages (sacs norme LTE, papier, barquettes...), épices (pour bouchers, charcutiers, traiteurs), boyaux (mouton, porc, bœuf...)

Services : SAV matériel, livraison, accueil magasin, vérificateur, réparateur balances

Clientèle : Tous les métiers de bouche



ENJOLRAS

J12

371 avenue du Marché Gare – M.I.N Espace 75 – Boîte 8 – C.S. 30003 – 34074 MONTPELLIER CEDEX 3

Standard : 04 67 06 98 42 **Fax** : 04 67 58 84 97 **E-mail** : contact@enjolas-france.com

Site internet : www.enjolas-france.com

Contact : M. ENJOLRAS (Président)

Offre commerciale : Fournitures, matériel pour métiers de bouche

Produits : Boyaux naturels, Concessionnaire Exclusif d'Assaisonnements « Les Produits Français », emballages alimentaires, Fours SelfCooking Center Senses et VarioCooking Center Multificiency RATIONAL, vitrines réfrigérées, chambre froide, scie à or, hachoirs, poussoirs, mélangeurs et Réalisation de vos boutiques clés en main

Services : Accueil dans notre Showroom, Conseil, livraison, installation, SAV, centre de DEMOS RATIONAL

Clientèle : Bouchers, charcutiers, traiteurs, restaurateurs, alimentations divers, poissonneries...



FIRST DIPAL

B13

133 avenue du Marché Gare – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 58 34 00 **Fax** : 04 67 58 50 37

E-mail : commercial34.first-dipal@orange.fr

Site internet : www.firplast.com

Contact : M. FERNANDEZ (Responsable régional)

Offre commerciale : Spécialiste de l'emballage alimentaire, de la vaisselle jetable et de la vaisselle à usage court, vente de produits alimentaires

Produits : Emballages et concepts alimentaires pour les métiers de bouche

Clientèle : Restauration commerciale et collective

Démarche qualité : Certifié ISO 9001 Stratégie qualité & ISO 14001 Politique environnementale



PÔLE HORTICOLE

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ



PÔLE HORTICOLE

FLEURS, PLANTES, FOURNITURES ET ACCESSOIRES GROSSISTES

DAVIFLOR

C11

281 avenue du Marché Gare – BP 45 550 – 34070 MONTPELLIER Cedex 3

Standard : 04 67 06 88 88 **Fax** : 04 67 06 92 99 **Portable** : 06 09 84 48 45

E-mail : daviflor@top-flowers.fr

Contact : M. MELIN (Président)

Offre commerciale : Grossiste en plantes

Produits : Fleurs, plantes, fournitures, accessoires pour fleuristes

Clientèle : Fleuristes



Pôle Horticole

Réservé Exclusivement aux Fleuristes

281, Avenue du Marché Gare BP 45 550 34070 MONTPELLIER Cedex 3



• Fleurs et Fournitures

Tél : 04.67.06.88.88
Fax : 04.67.06.92.99
daviflor@top-flowers.fr

Horaires d'ouvertures

Lundi 7h à 16h
Mardi 6h à 17h
Mercredi 6h à 17h
Jeudi 6h à 17h
Vendredi 7h à 12h
Samedi 7h à 12h
Dimanche 7h à 11h

Votre équipe

Jérémy 06.17.13.71.43
David 06.09.84.48.45
José 06.23.89.39.30
Michel 06.23.89.39.32

Provenances & Arrivages

Côte d'Azur // Mardi
Hollande // Dimanche, Mardi et Mercredi
Italie // Mardi
Espagne // Mercredi
Equateur // Mardi
Kenya // Mardi

• Plantes et Compositions

04.67.58.46.51
Fax : 04.67.58.46.51
hilverda.france@gmail.com

Horaires d'ouvertures

Lundi 7h à 17h
Mardi 7h à 17h
Mercredi 6h à 17h
Jeudi 6h à 12h
Vendredi 7h à 12h

Votre équipe

Nathalie 06.38.90.36.86
Stephanie 06.38.90.28.33

Livraison Possible.
eShop en Ligne.



FLEURS, PLANTES, FOURNITURES ET ACCESSOIRES GROSSISTES

HILVERDA DE BOER PLANTS FRANCE

C11

281 avenue du Marché Gare – BP 45 550 – 34070 MONTPELLIER Cedex 3

Standard : 04 67 58 46 51 **Fax** : 04 67 58 46 51 **Portable** : 06 38 90 36 86 / 06 38 90 28 33

E-mail : hilverda.france@gmail.com

Contact : M. MELIN (Président)

Offre commerciale : Grossiste en plantes

Produits : Plantes

Clientèle : Fleuristes



LANGUEDOC FLEURS

C11

281 avenue du Marché Gare – Boîte 17 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 58 01 33 / 06 20 39 06 80 **Contact** : M. ORTEGA (Gérant)

Offre commerciale : Fleurs, feuillages, plantes

Produits : Toutes fleurs et tous feuillages

Clientèle : Fleuristes, pépinières, marchés, événementiel

Démarche qualité : Fraîcheur, arrivages fréquents



RENAUD DISTRIBUTION

C11

281 avenue du Marché Gare – Boîte 22 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 58 24 56 **Fax** : 04 67 92 94 34

E-mail : montpellier@renaud-distribution.com

Site Internet : www.renaud-distribution.com

Contact : Mme BUNINO (Responsable du magasin)

Offre commerciale : Fournitures fleuristes et décorations





PLAN DU MARCHÉ HORTICOLE HALLE ET AUVENT

DISTANCE MIN/
PRODUCTEUR

PLANTES

FLEURS

HALLE

159 KM



ETS FALGUÈRES



159 KM

159 KM



ETS FALGUÈRES

ETS FALGUÈRES



159 KM

PRUNIER AXEL



102 KM

GAEC LES FLEURS DU PERAS



16 KM

LES SERRES DES ROSETTES
ETS ARTHAUD



95 KM

95 KM



LES SERRES DES ROSETTES
ETS ARTHAUD

AUVENT

15 KM

CHAUDESAIGUES

15 KM

40 KM

RICHAUD

40 KM



PÔLE DE TRANSFORMATION

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



1

GROUPEMENT D'ENTREPRISES

SOUS-TRAITANCES CROISÉES,
AU SERVICE DE LA
PRODUCTION RÉGIONALE

2

FONCIER ÉVOLUTIF

BUREAUX, VESTIAIRES,
LABORATOIRES...

3

STOCKAGE ÉVOLUTIF

MATIÈRE 1^{ÈRE}, EMBALLAGE,
PRODUITS SEMI-FINIS & FINIS

4

SERVICES

MAINTENANCE INDUSTRIELLE,
FROID SOUS ASTREINTE 24/7,
PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE...

5

DISTRIBUTION MULTICANAUX

DÉTAILLANTS, GMS, GROSSISTES,
TRAVAIL À FAÇON,
RESTAURATION COLLECTIVE

PÔLE TRANSFORMATION

UNE COMPÉTITIVITÉ RENFORCÉE
UNE ALIMENTATION Saine ET LOCALE



PÔLE DE TRANSFORMATION

ATELIERS

AGRIVIVA

I11

371 avenue du Marché Gare – Boîte 1 – 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 80 14 59 98 **E-mail :** jp.landes@wanadoo.fr

Contact : M. LANDES (Président)

Offre commerciale : Légumerie, conserverie

Produits : Fruits et légumes, Bio et conventionnels prioritairement de la région

Clientèle : Collectivités, cuisines intégrées et centrales, épiceries, GMS



CLARELIA

D12

281 avenue du Marché Gare – BP 46 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 53 20 13 **Fax :** 04 67 64 87 65 **E-mail :** natama.info@clarelia.com

Site internet : www.natama.eu **Boutique en ligne :** www.natama.eu

Contact : Mme COURTIES (Présidente)

Offre commerciale : Plats cuisinés et/ou menus sans gluten, sans allergènes (Gamme NATAMA : conservation à température ambiante – Gamme Cœur de NATAMA : gamme surgelé)

Produits : Entrées, plats cuisinés, desserts, et produits traiteurs mixés, gamme bio

Services : Accompagnement des personnes allergiques alimentaires en collectivités

Clientèle : Restauration collective (scolaire, santé, loisir, entreprises, petite enfance, restauration commerciale)

Démarche qualité : Clean Label (sans gluten, sans allergènes), Bio, GMS...



COOPÉRATIVE DES BOUCHERS DU SUD

I13

371 avenue du Marché Gare – Boîte 4 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 03 82 **Fax :** 04 67 92 97 55 **Portable :** 07 78 67 73 89

E-mail : cobo.34@orange.fr

Contact : M. CALVET (Responsable)

Offre commerciale : Viande régionale

Clientèle : Artisans bouchers, restauration collective



« Légumerie, Fruits et Légumes
coupés, prêts à consommer,
prêts à cuisiner ! »

SAS Agriviva Production
371 Avenue du Marché Gare 34070 Montpellier
Tél : 04 99 65 23 87
www.agriviva.fr
e-mail : agrivivaproduction@orange.fr

04 99 63 42 56

Viandes racées | Maturation | Sur mesure
Pro et particuliers



Le Goût du **Bœuf**



Le plaisir
100% fruit !



Le snacking fruité



L'apéritif 100% naturel,
sans huile, sans sel

PÔLE DE TRANSFORMATION

ATELIERS

LE GOÛT DU BŒUF

I13

371 avenue du Marché Gare – Boîte 6 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 63 42 56 **Portable** : 06 77 80 99 79 **Fax** : 09 72 38 15 58

E-mail : remy.dubernet@legoutduboeuf.fr / contact@legoutduboeuf.fr

Site internet : www.legoutduboeuf.fr

Contact : M. DUBERNET (Gérant)

Offre commerciale : Viande sélectionnés et prestations de découpe

Produits : Viande et circuit court, bœuf, agneau, veau et porc de qualité

Clientèle : Restauration, traiteurs



IL ÉTAIT UN FRUIT

J11

371 avenue du Marché Gare – Boîte 5 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 06 86 16 **Fax** : 09 70 60 03 63

E-mail : contact@iletaitunfruit.fr

Site internet : www.iletaitunfruit.fr

Contact : Mme VIDAL (Présidente)

Offre commerciale : Fruits séchés locaux



LA BONNE FRITE

// NOUVEAU 2020

371 avenue du Marché Gare – 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 35 58 71 00

E-mail : fathiayache@gmail.com

Contact : M. AYACHE

Offre commerciale : Vente de frite fraîche

Produits : Frites, pommes de terre bio

Service : Vente et transformation de frites et des légumes

Clientèle : Professionnels, restaurateurs (rapide et traditionnelle), brasserie, magasin centre d'achat

Démarche qualité : Certification BIO



PÔLE DE TRANSFORMATION

ATELIERS

LABEL D'OC

I11

371 avenue du Marché Gare – 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 22 21 37 05

E-mail : sylvain.goineau@labeldoc.fr **Site internet :** www.labeldoc.fr

Contact : M. GOINEAU (Gérant)

Offre commerciale : Prestation de service transformation

Service : Transformation de produits carnés, végétaux, fruits et légumes, produits aquatiques, conserves en bocal (plats cuisinés, conserves, confitures, soupes, pâtes)

Clientèle : Producteurs régionaux, détaillants, distributeurs, négociants

Démarche qualité : Agrément européen / Certification BIO



LADY TOFU

H12

371 avenue du Marché Gare – Boîte 12 – 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 75 92 89 00 **E-mail :** tofumaison@gmail.com

Contact : Mme FERRARA (Productrice)

Offre commerciale : Transformation et distribution du tofu artisanal

Produits : Tofu nature, tofu citron-confit-gingembre, tofu 5 épices, tofu de saison ou à la demande, lait de soja

Service : Commercialisation et livraison

Clientèle : Restaurateurs, épicerie et magasins spécialisés bio

Démarche qualité : BIO, permaculture



LABEL D'OC, LE FACILITATEUR DE LA VENTE DIRECTE EN CIRCUIT COURT

PÔLE DE TRANSFORMATION

ATELIERS

LE BON GOÛT

// NOUVEAU 2020

371 avenue du Marché Gare - Boîte 11 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 37 92 90 76

E-mail : lebon gout@gmail.com

Contact : M. DELL'AMICO

Offre commerciale : Transformation de la farine

Produits : Pâte à pizza fait maison

Clientèle : Pizzeria, épicerie



MONA DESSERT VÉGÉTAL

// NOUVEAU 2020

55 rue Saint-Cléophas - 34090 MONTPELLIER

Portable : 06 64 39 44 90

E-mail : conserve.mona@gmail.com

Contact : Mme FORGEARD

Offre commerciale : Crème dessert végétal, pâtisserie végétal

Clientèle : Restaurant, CHR, épicerie, commerce alimentaire



PROVERBIO

H12

371 avenue du Marché Gare - Boîte 12 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 12 69 71 48

E-mail : elsa.proverbio@gmail.com Site internet : www.terracoopa.net

Contact : Mme. PROVERBIO (Productrice)

Offre commerciale : Crem'riz (dessert à base de riz fermenté)

Produits : Crem'riz nature + 11 aromatisations

Clientèle : Épicerie et magasins spécialisés Bio



SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS



1

AGRÈMENT SANITAIRES

AGRÈMENT FR34.372.02ICE
AGRÈMENT EXPORT CHINE
FROID SOUS ASTREINTE 24/7

2

STOCK AVANCÉ

CHAMBRES COMMUNES
TRI TEMPÉRATURE
AMBIANT, FROID POSITIF,
FROID NÉGATIF

3

RÉCEPTION

COLIS ET PALETTES
DÉCHARGEMENT / POINTAGE
ENREGISTREMENT ET SUIVI (STOCKS,
DLC, DDM)

4

EXPÉDITION

COLIS ET PALETTES
PRÉPARATION DE COMMANDES

5

COMMERCIALISATION

EXPO-VENTE BI-MENSUELLE
CATALOGUE PRODUITS

PLATEFORME LOGISTIQUE

**UNE COMPÉTITIVITÉ RENFORCÉE
UNE ALIMENTATION Saine ET LOCALE**

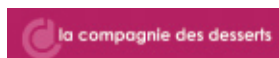


SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS

DÉDIÉS AUX ENTREPRISES LOCALES

RÉFÉRENCES DES ENTREPRISES

INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE



VITICULTURE



RECHERCHE



TRANSPORTEURS

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ



TRANSPORTEURS

BS TRANSPORTS

B8

152 Rue du Mas de Bringaud, 34070 MONTPELLIER

Portable : 07 78 47 67 44 E-mail : saddentransports@hotmail.fr

Contact : M. ABID

Produits : Meubles, électroménager, montage etc...

Clientèle : Professionnels



SEVEN implante des stations bioGNV sur l'ensemble du territoire et anime la filière :

- Subventions à l'achat d'un véhicule GNV pouvant aller jusqu'à 10 000 €*.
- Essais véhicules en conditions réelles, du VL au PL.

Un CARBURANT pour un transport durable et compétitif.

Vous souhaitez des renseignements sur la filière bioGNV ou sur les aides à l'acquisition de véhicules ? Nos équipes sont à votre écoute :

contact@seven-france.net

*Pour un Véhicule type tracteur PL 44T



Nos solutions pour la livraison de vos produits sur le centre-ville de Montpellier 6 jours sur 7 à toute heure de la journée !



Avec L2V Solutions, à vélo, c'est plus écolo, en  aussi...



Rapidité, proximité, réactivité... Planète préservée !

Contact :



Christophe VENTURA
1 rue François Perier 34070 Montpellier
info@l2vsolutions.fr
Téléphone : 06 14 81 02 56
Ensemble ECO-RESPONSABLES !



TRANSPORTEURS

DERET

A6

156 Rue du Mas de Bringaud – 34070 MONTPELLIER

Standard : 02 38 71 40 40 **Fax** : 02 38 73 48 23

E-mail : reseau_distribution@deret.fr **Site Internet** : www.deret.com

Contact : M. LINTZ

Offre commerciale : Transport, logistique



MOBILECO

B8

156 Rue du Mas de Bringaud – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 84 25 01 63 **Portable** : 06 68 35 73 43

E-mail : contact@mobileco.fr

Site internet : www.mobileco.fr

Contact : M. DAUNIS

Produits : Véhicules et cycles électriques

Services : Livraison, réparation, vente, location

Clientèle : Professionnels



PRIMEVER LOGISTIQUE MÉDITERRANÉE

O8

156 Rue du Mas de Bringaud – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 30 05 30 61 **Fax** : 04 67 56 24 79 **Portable** : 06 89 07 60 81

E-mail : antoine.nato@primever.com

Contact : M. NATO (Responsable de site)

Offre commerciale : Transport frigorifique

Clientèle : Grossistes

Services : Ramassage et livraison de marchandises



TRANSPORTEURS

MAT POWER

C12

251 Ter Chemin du Truc de Brun - 34820 ASSAS (siège)

Standard : 0 810 810 140 Fax : 04 67 63 34 99

E-mail : transport@mat-power.fr

Site Internet : www.mat-power.com

Contact : M. TESTAUD (Président)

Offre commerciale : Spécialiste du transport frigorifique, logistique globale (emballage sur mesure et personnalisation, PVL, mécanisation, optimisation emballage)



La logistique de l'urgence

Tournées régulières - Transport Express Frigorifique - Location véhicules avec chauffeurs

Réalisez vos projets
avec les solutions  **MAT | POWER**

SPÉCIALISTE TRANSPORT FRIGORIFIQUE

NOS 5 AGENCES DANS LE SUD DE LA FRANCE
MONTPELLIER - NARBONNE - TOULOUSE
AVIGNON - TOULON

VOUS APPORTENT DES SOLUTIONS LOGISTIQUES ET EMBALLAGE
AU PLUS PROCHE DE VOS CLIENTS

✉ transport@mat-power.fr

🌐 www.mat-power.fr



 **N°Azur 0 810 810 140**

251 Ter, Chemin du Truc de Brun - 34820 ASSAS

AUTRES SERVICES

BRASSERIE DU MARCHÉ GARE

D12

281 avenue du Marché Gare – Boîte 13 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 08 65

Contact : M. MARTIN (Gérant)

Offre commerciale : Cuisine traditionnelle

Service : du lundi au vendredi, uniquement le midi

CNPA – CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DE L'AUTOMOBILE

D13

245 avenue du Marché Gare – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 19 38 **Fax** : 04 67 92 15 29

E-mail : occitanie@cnpa.fr

Contact : M. BESNARD (Président Départemental)



PASS PRO

Votre centre de formation professionnelle
dédié aux grossistes, détaillants, transformateurs

Formation au sein du MIN de Montpellier

www.passpro.fr / 09 51 04 21 45 / contact@passpro.fr

AUTRES SERVICES

CRAJEP OCCITANIE

D13

281 avenue du Marché Gare – Boîte 42 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 09 53 90 57 11 **Portable** : 06 42 69 77 83

E-mail : contact@crajep-occitanie.fr **Site Internet** : www.crajep-occitanie.fr

Activités : Coordination associative pour la promotion du secteur Jeunesse Éducation Populaire

Public : Associations régionales de jeunesse et d'éducation populaire membres

DYNEFF – STATION SERVICE

D13

281 avenue du Marché Gare – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 68 27 70 68 **Fax** : 04 68 27 48 02

Contact : M. POTIRON (Responsable)

GESS - GROUPEMENT ENTREPRISES SOCIALES ET SOLIDAIRES

C12

281 avenue du Marché Gare – Boîte 36 – 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 66 75 21 99 **E-mail** : gess.groupement@gmail.com

Site Internet : www.gessgroupement.fr

Contact : M. SPANNEUT (Directeur)

Services : RH : Appui recrutement, accompagnement, conseil en formation, qualité et certifications, recrutement. Spécialiste contrat aidés et insertion



GUICHET LA POSTE ENTREPRISES

C13

207 avenue du Marché Gare – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 63 94 90 **Portable** : 06 59 32 02 21

E-mail : richard.crouhennec@laposte.fr

Site Internet : www.laposte.fr

Services : Du lundi au vendredi : 9h-11h15 / 14h-17h30

Contact : M. CROUHENNEC (Responsable Action commerciale Montpellier)

Offre commerciale : Vente de produits et services courrier, communication commerciale, boîtes postales, collecte et remise courrier, recyclage papiers, logistique urbaine

Clientèle : Entreprises



AUTRES SERVICES



jcfoschia@neuf.fr

+33 659 384 418

CONSEIL, FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

- Logistique, Transport et Supply Chain Management
- Optimisation entrepôts,
- Optimisation transport,
- Pilotage des stocks et des approvisionnements
- Planification des flux

Proposez un service
qui facilite la vie de vos clients



Livraison de proximité, à domicile,
de produits non alimentaires
et alimentaires (hors frais et surgelés) par votre
facteur

Votre contact commercial
Richard CROUHENNEC
☎ 0659320221

VOTRE ESPACE GUICHET
Ouvert du lundi au vendredi
207 avenue du Marché Gare
à Montpellier
De 9H à 11H15 et de 14H00 à 17H30



DISPOSITIF DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE

**Cadres et dirigeant(e)s,
devenez directeur(trice)
d'un établissement social
et médico-social**

- Formation de 32 jours.
- Découverte d'établissements sociaux et médico-sociaux.
- Certification professionnelle de niveau 1* "Dirigeant de l'économie médico-sociale", enregistrée au RNCP. * niveau 7 nomenclature européenne 2019
- Démarrages : juin / déc. 2020.



ESPACE SENTEIN 

Rens. : 04 67 63 11 11
www.reconversionsocial.fr

HEXAWIN

Informatique en temps partagé

AUTRES SERVICES

L'HÉRAULT COLLECTE

// NOUVEAU 2020

281 avenue du Marché Gare – 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 50 48 97 65

E-mail : lheraultcollecte@gmail.com

Contact : M. NOZAÏQUE

Produits : Cagettes, palettes

Service : Recyclage

Clientèle : Producteurs



MERCADIS GE (GROUPEMENT D'EMPLOYEURS)

D12

281 avenue du Marché Gare – Boîte 1 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 29 60

Clientèle : Toutes entreprises



REYNAUD TRAITEUR

E6

281 avenue du Marché Gare – Boîte 11 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 58 52 42 **Portable** : 06 83 65 33 43

E-mail : contact@traiteur-reynaud.com

Contact : M. BOISSY D'ANGLAS (Gérant)

Offre commerciale : Traiteur événementiel, toutes réceptions

Clientèle : Administrations, entreprises



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS 34

I13

371 avenue du Marché Gare – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 74 23 80 **Fax** : 04 99 74 23 81

E-mail : contact@spf34.org

Site Internet : www.spf34.org

Contact : M. ALBERT (Secrétaire Général)

Services : Centrale de collectage – Fédération de l'Hérault

AUTRES SERVICES

SOMIMON

D12

281 avenue du Marché Gare – Boîte 1 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 29 60 **Fax** : 04 67 92 06 13

E-mail : somimon@mercadis.net **Site internet** : www.mercadis.net

Offre immobilière évolutive : Entrepôts, bureaux, chambres froides

Services : Investissement, maintenance industrielle, plan de maîtrise sanitaire, (hôtel logistique avec conciergerie), tri-température, tri sélectif, salles de réunion

TECHNIC REPRO - REPROGRAPHIE

I13

371 avenue du Marché Gare – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 41 70 **E-mail** : tcr.repro@wanadoo.fr **Contact** : M. NABET (Gérant)

Offre commerciale : Tous travaux de reprographie

Services : Tirage de plans

C clientèle : Professionnels et institutionnels



À Montpellier, toutes les solutions pour
la flexibilité, l'insertion et l'emploi,
c'est avec Actual !

Recrutement • Intérim • Nouvelles formes d'emploi

MONTPELLIER - 70, avenue Maurice Planes
04 99 52 80 59 - actual.montpellier@groupeactual.eu
www.groupeactual.eu



Intérim d'insertion



l'agence emploi

Montpellier

AUTRES SERVICES



FIRST STOP,
VOTRE SPÉCIALISTE PNEUS & ENTRETIEN AUTO

AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

First Stop s'appuie sur son expertise pour apporter les **solutions adaptées à vos besoins**. Nos équipes terrain sont formées pour vous proposer des services et des prestations (solution de dépannage...).



AU SERVICE DE L'ENTRETIEN AUTO

Spécialiste du pneu et de l'entretien courant du véhicule, First Stop vous propose les meilleures marques de pneumatiques, de pièces d'entretien et de réparation véhicule léger.

Pneus - Amortisseurs - Freins - Vidange - Climatisation - Géométrie - Révision

MONTPELLIER - 685, route de l'Industrie - 04 67 92 00 30

www.firststop.fr

Métifret SAS - RCS Lyon B 957 501 851 au capital de 12 373 002 euros.

SARL **AGENCE.34.SECURITÉ** et **SP PROTECTION**



Une équipe de professionnel à votre service

Gardiennage - Surveillance
Evenementiels - Protection rapprochée

20 rue des Roses - 34970 LATTES

Tél. 04 67 65 10 58

e-mail : agence34securite@wanadoo.fr

LE MIN LABELLISÉ ENVOL S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POLLUANTES

GRATUITÉ D'ACCÈS AU MIN POUR CERTAINS TRANSPORTEURS



Transporteurs & approvisionneurs exonérés du droit d'accès :

- Entreprises labellisées Objectif CO2 (liste des entreprises disponibles à la SOMIMON)
- Véhicules : Crit'Air 0, 1, 2, Euro 6 (seul l'autocollant sur le pare-brise fera foi)

Pour plus de renseignements : 04 67 92 29 60

Carrier vehicle exempted from the entrance fee :

- Companies labelled Objectif CO2 (listing available at the SOMIMON desk)
- Carrier vehicle : Crit'Air 0, 1, 2, Euro 6 (sticker on the windshield will be the only proof)

More details : +33 (0)4 67 92 29 60

Droit d'accès / Entrance fee : **5€**

Plus d'information sur / For more information :

www.certificat-air.gouv.fr ou **www.objectifco2.fr**

LE MIN LABELLISÉ ENVOL S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT

LUTTE ANTI-GASPILLAGE ALIMENTAIRE

TRAÇABILITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN FRUITS ET LÉGUMES LOCAUX DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'HÉRAULT DEPUIS 2011



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF

OPÉRATEURS DU MARCHÉ		ORGANISATION PROFESSIONNELLE
M. XAVIER BARRAL	GROSSISTE « FRUITS ET LÉGUMES »	UNCGFL
M. PHILIPPE DUPONT	GROSSISTE « AUTRE ALIMENTAIRE »	
M. DIDIER MARRAGOU	GROSSISTE « VIANDES ET VOLAILLES »	INTERBEV
M. FLORIAN PLO	GROSSISTE « FRUITS ET LÉGUMES »	UNCGFL
M. LAURENT RINALDI	GROSSISTE « FILIÈRE HORTICOLE »	
M. MARC SAADA	REPRÉSENTANT « AUTRES USAGERS »	
M. JULIEN VALETTE	GROSSISTE « FRUITS ET LÉGUMES »	

PRODUCTEURS		ORGANISATION PROFESSIONNELLE
M. EMMANUEL BONNEFOND	PRODUCTEUR « FRUITS ET LÉGUMES »	LÉGUMES DE FRANCE
M. SÉBASTIEN DELMAS	PRODUCTEUR « FRUITS ET LÉGUMES »	JEUNES AGRICULTEURS
M. JÉRÔME FALGUERES	PRODUCTEUR « FLEURS ET PLANTES »	
M. LUC MICHEL	PRODUCTEUR « FRUITS ET LÉGUMES »	FDSEA

USAGERS DU MARCHÉ		ORGANISATION PROFESSIONNELLE
MME CHARLOTTE CANAL	ACHETEUR « FRUITS ET LÉGUMES »	UNFD
M. THIERRY CASE	ACHETEUR « FRUITS ET LÉGUMES »	FNSCMF
MME ANGÉLIQUE MALZAC	ACHETEUR « FLEURS ET PLANTES »	SYNDICAT DES FLEURISTES DE L'HÉRAULT
M. STÉPHANE TOURET	ACHETEUR « FRUITS ET LÉGUMES »	AD ² UM

ADMINISTRATION PUBLIQUE		
M. DANIEL HIRSCHY	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DE LA POPULATION	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOMIMON

PRÉSIDENTE

MME MARIE-HÉLÈNE SANTARELLI

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES COLLECTIVITÉS

58% DE PARTS SOCIALES

M. RENAUD CALVAT

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

M. PASCAL KRZYZANSKI

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

M. YVON PELLET

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

MME VÉRONIQUE PEREZ

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

MME MAUD BODKIN

VILLE DE MONTPELLIER

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES ORGANISMES CENTRAUX

24% DE PARTS SOCIALES

MME MATHILDE LETERRIER

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES ORGANISMES LOCAUX

18% DE PARTS SOCIALES

M. JEAN-LUC LEYDIER

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT

M. PIERRE-MARIE PEZET

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE

M. MARC SENTOURENS

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NUMÉROS UTILES

INSTITUTIONS	TÉLÉPHONE	E-MAIL
AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION RÉGION OCCITANIE - TRANSFERTS AD/OCC	04 67 85 69 60	info@transferts-lr.org
AGRI SUD OUEST INNOVATION	05 61 32 13 60	contact@agrisudouest.com PAG
ASSOCIATION DES FÉDÉRATIONS EN FRUITS ET LÉGUMES, ÉPICERIE, CRÈMERIE (SIÈGE PARIS) - UNION NATIONALE DES DÉTAILLANTS EN FRUITS ET LÉGUMES / AFFLEC	01 55 43 31 90	contact@unfd.fr
CCI - CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE MONTPELLIER	04 99 51 52 00	accueilclient@herault.cci.fr
CGAD - CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION EN DÉTAIL DE L'HÉRAULT	04 67 04 03 83	formation-emploi@cgad34.fr
CGI - CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DU COMMERCE INTERENTREPRISES (SIÈGE À PARIS)	01 44 55 35 00	cgi@cgi.com
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE	04 68 11 79 79	accueil@aude.chambagri.fr
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT	04 67 20 88 04	contact@herault.chambagri.fr
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOZÈRE	04 66 65 62 00	accueil@lozere.chambagri.fr
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES	04 68 35 74 00	accueil@pyrenees-orientales.chambagri.fr
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GARD	04 66 04 50 60	accueil@gard.chambagri.fr
CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE D'OCCITANIE	04 67 20 88 00	accueil@occitanie.chambagri.fr
CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HÉRAULT	04 67 72 72 00	chambredemetiers@cma-herault.fr
CHAMBRE SYNDICALE DES FLEURISTES DE L'HÉRAULT	04 67 86 80 20	defilenfleur@gmail.com
CHAMBRE SYNDICALE RÉGIONALE DES FLEURISTES	04 67 70 12 30	syndic.fleuriste@wanadoo.fr
COOP DE FRANCE OCCITANIE (FÉDÉRATION NATIONALE DES COOPÉRATIVES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES)	05 61 75 42 82	contact@frc2a.fr
CTIFL - CENTRE TECHNIQUE INTERPROFESSIONNEL DES FRUITS ET LÉGUMES	04 66 01 10 54	info@ctifl.fr
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE L'HÉRAULT	04 30 63 06 30	oc-ud34.direction@direccte.gouv.fr
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DE LA POPULATION	04 99 74 31 50	ddpp@herault.gouv.fr
DRAAF - DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT	04 67 10 19 78	claire.derame@agriculture.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NUMÉROS UTILES

INSTITUTIONS	TÉLÉPHONE	E-MAIL
ESCAIA COEPTIS – ÉCOLE SUPÉRIEURE COOPÉRATION AGRICOLE ET INDUSTRIES ALIMENTAIRES DE MONTPELLIER	04 67 16 65 65	info@escaia.fr
FÉDÉRATION DE LA BOULANGERIE PÂTISSERIE DE L'HÉRAULT ET DE LA RÉGION OCCITANIE	04 67 04 03 83 05 65 22 08 28	formation.emploi@cgad34.fr federation-depart-boulangerie-du-lot@orange.fr
FENS COPA – FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS COMMERCE EN GROS DES PRODUITS AVICOLES	01 46 86 27 08	fenscopa@wanadoo.fr
FFAF – FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ARTISANS FLEURISTES (SIÈGE PARIS)	01 40 40 25 00	ffaf@orange.fr
FMGF – FÉDÉRATION DES MARCHÉS DE GROS DE FRANCE	01 41 80 80 85	contact@ marchesdegrosdefrance.com
FNCPLA – FÉDÉRATION NATIONALE DU COMMERCE DES PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES	01 46 86 41 64	fncpla@wanadoo.fr
FNPF – FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE FRUITS	01 53 83 48 75	fnpfruits@fnpfruits.com
FNPHP – FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE L'HORTICULTURE ET DES PÉPINIÈRES	01 42 38 63 63	fnphp@fnphp.com
GNI-SYNHORCAT OCCITANIE – SYNDICAT NATIONAL DES HÔTELIERS RESTAURATEURS CAFETIERS TRAITEURS	05 67 22 65 19	m.marquet@gni-synhorcat.fr
INAO – INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ DT OCCITANIE	04 67 27 11 85	inao-montpellier@inao.gouv.fr
INRA - INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES SUPÉRIEURES AGRONOMIQUES	04 99 61 22 00	contact@supagro.fr
INTERFEL – INTERPROFESSION DES FRUITS & LÉGUMES FRAIS	01 49 49 15 15	infos@interfel.com
LANGUEDOC ROUSSILLON INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES / AREA OCCITANIE - ASSOCIATION RÉGIONALE DES ENTREPRISES ALIMENTAIRES	04 67 04 30 80	lria@lria.fr
SUD DE FRANCE DÉVELOPPEMENT	04 99 64 29 29	contact@suddefrance-dvpt.com
SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE L'HÉRAULT	04 67 04 03 83	sbbs34@cgad34.fr
UMIH – UNION DES MÉTIERS DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE DE MONTPELLIER ET CIRCONSCRIPTION DE L'HÉRAULT	04 67 60 95 61	contact@umih34.fr
UNCGFL – UNION NATIONALE DU COMMERCE DE GROS EN FRUITS & LÉGUMES (SIÈGE RUNGIS)	01 45 60 72 72	contact@uncgfl.fr
UPA – UNION PROFESSIONNELLE ARTISANALE DE L'HÉRAULT	04 67 02 17 01	upa34@free.fr



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ANNONCEURS

AUTRES SERVICES	PAGE
AGENCE 34	59
ACTUAL - A2I	58
ADÉQUATIONS	56
CABIRON TRAITEUR	26
ESPACE SENTEIN	56
FIRSTSTOP	59
HEXAWIN	56
LA POSTE	56
MERCADIS GE	2
MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	31
PASSPRO	54

FRUITS ET LÉGUMES	
ARISTIDE	25
PLO PRIMEURS	23
PRIMA FRUITS	21

FOURNITURES	
ENJOLRAS	35

PÔLE HORTICOLE	PAGE
DAVIFLOR	38

VIN	
DOMAINE RICARDELLE DE LAUTREC	46

VIANDES ET VOLAILLES	
LE FRIBOUL	30
JULIA VIANDES	29

PÔLE DE TRANSFORMATION	
AGRIVIVA	43
IL ÉTAIT UN FRUIT	43
LABEL D'OC	45
LE GOÛT DU BŒUF	43

TRANSPORTEURS / LOGISTIQUE URBAINE DURABLE	
A.B.V.I IVECO	3 ^{ÈME} COUVE
LES TRIPORTEURS	51
MAT POWER	53
RENAULT PRO +	2 ^{ÈME} COUVE
SEVEN	50
URBY	4 ^{ÈME} COUVE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LISTE DES ENTREPRISES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

■ PRODUCTEUR F&L ABONNÉ	■ PÔLE DE TRANSFORMATION
■ PRODUCTEUR SAISONNIER	■ SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS
■ GROSSISTE ALIMENTAIRE	■ TRANSPORTEUR
■ PÔLE HORTICOLE	■ AUTRES SERVICES

PAGE	
42	■ AGRIVIVA
32	■ ANSAMBLE
20	■ APOLIT
11	■ ARENAS JOSE (EARL ROUGE)
25	■ ARISTIDE
31	■ ASSOCIATION PRODUCTEURS D'OCCITANIE
11	■ AUBE JEAN-YVES (PRODUCTIONS DES AUBES)
48	■ AVIDOC
20	■ BARRAL PRIMEURS
36	■ BASILE
11	■ BIANCHI DIDIER
28	■ BIGARD DISTRIBUTION
11	■ BOIS ALEXIS (EARL LE FRUIT D'HENRY)
11	■ BOISSIERE STÉPHANE
11	■ BONNEFOND EMMANUEL (BONNEFOND & FILS EARL)
11	■ BOUDET THIERRY
11	■ BOUSQUET ALAIN
11	■ BOUVIALA ALEXANDRE (GAEC DE SAINT SEGOND)
54	■ BRASSERIE DU MARCHÉ GARE
11	■ BRETON MARIE-CHRISTINE
28	■ BRIAULT
50	■ BS TRANSPORTS
11	■ CABRERA ALPHONSO
11	■ CERDA ANNIE
20	■ CHARLES
42-48	■ CLARELIA
11	■ CLAVEL SÉBASTIEN
54	■ CNPA
11	■ COMBACAL HERVÉ
28-42	■ COOPÉRATIVE DES BOUCHERS DU SUD
55	■ CRAJEP OCCITANIE
11	■ CROQUEZ DU FRAIS
20	■ DANIFRUILTS
38	■ DAVIFLOR
52	■ DERET

PAGE	
32	■ DHM 34 - SALAMARKET
32	■ DILAC FRANCE
11	■ DIEZ ERNESTO
11	■ DOS SANTOS DOMINGUEZ
55	■ DYNEFF
36	■ ENJOLRAS
48	■ ESCA
48	■ EUROFINS
21	■ EURO FRUITS
22	■ F&L SELECT
32	■ FAMILY MARKET
36	■ FIRST DIPAL
12	■ GARAIX LIONEL
11	■ GAUZY BERNARD
55	■ GESS - GROUPEMENT ENTREPRISES SOCIALES ET SOLIDAIRES
11	■ GINER ALAIN (SCEA LE CIGALON)
18	■ GINER CATHERINE
12	■ GOMES CARLOS ET VEIGAS MARCIA (GAEC GOMES ET VEIGAS)
22	■ GRAND FRUIT DISTRIBUTION
48	■ GROUPE ICV
12	■ GUIGUE CHRISTOPHE (EARL LE BORDELET)
12	■ HAMZAoui MOHAMMED (LA FERME NZALA)
39	■ HILVERDA DE BOER PLANTS
18-44	■ IL ÉTAIT UN FRUIT
65	■ INRA
28	■ JULIA PASCAL VIANDES
57	■ L'HÉRAULT COLLECTE
45	■ LABEL D'OC
44	■ LA BONNE FRITE
48	■ LA BRASÉRADES
48	■ LA COMPAGNIE DES DESSERTS
45	■ LADY TOFU
12	■ LAKHRISSI ADIL (LES JARDINS DE L'OR)
26	■ LA MONTELLIÉRAINE DE F&L
39	■ LANGUEDOC FLEURS

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LISTE DES ENTREPRISES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

■ PRODUCTEUR F&L ABONNÉ
■ PRODUCTEUR SAISONNIER
■ GROSSISTE ALIMENTAIRE
■ PÔLE HORTICOLE
■ PÔLE DE TRANSFORMATION
■ SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS
■ TRANSPORTEUR
■ AUTRES SERVICES

PAGE	
55	■ LA POSTE
46	■ LE BON GOÛT
29	■ LE FRIBOUL
44	■ LE GOÛT DU BŒUF
26	■ LES JARDIN DE BABYLONE
48	■ LE MAS DE L'ÉCRITURE
12	■ LEONES ALEXANDRE (EARL LA COULEUR DES SAISONS)
12	■ LEONES DAVID
48	■ LES APÉROS BIO
11	■ LES SERRES DE CAPESTANG
40	■ LES SERRES DES ROSETTES
27	■ LES VERGERS DE SAINT-JEAN
34-48	■ ■ LES VIGNOBLES D'OC
12	■ LIRON BRUNO
12	■ MALCLES JEAN-CLAUDE
12	■ MARIN CARMEN
12	■ MARTINEZ ALAIN
12	■ MARTINEZ FERNANDO (EARL MARTINEZ FRÈRES)
12	■ MARZO ROBERT
48	■ MAS THÉLÈME
53	■ MAT POWER
33	■ MAVI
12	■ MICHEL ANGÉLIQUE
12	■ MICHEL LUC (GAEC LES SAVEURS DE LATTES)
22	■ MK BIO
52	■ MOBILECO
46	■ MONA DESSERT VÉGÉTAL
12	■ MOTA VILARES JOSE
12	■ NOUGARET JULIEN
30	■ ORIGINE & SAVEUR
13	■ PALAYRET JEAN-PIERRE
27	■ PALMERI PRIMEURS
13	■ PALOMBIER GABRIEL
13	■ PEREZ JUAN (GAEC DES QUATRE CHEMINS)
30	■ PIG'S DADDY

PAGE	
13	■ PIPITO XAVIER
24	■ PLO PRIMEURS
27	■ POZ POM
24	■ PRIMA FRUITS
34	■ PROMOCASH / SOPRODIS
46	■ PROVERBIO
40	■ PRUNIER AXEL
13	■ RATIER HODEE SANDRINE
13	■ RAYMOND SEBASTIEN (EARL RAYMOND FRÈRES)
33	■ RELAIS LOCAL D'OCCITANIE
39	■ RENAUD DISTRIBUTION
57	■ REYNAUD TRAITEUR
40	■ RICHAUD
13	■ ROCHE THIERRY
13	■ RUIZ MARIA
13	■ SABAH RAMOUNE SAADIA
13	■ SADEGHIAN SHAHRIAR
13	■ SAGNES JEAN-PIERRE
48	■ SDPS TERRAÏA BIO & CULTURE DU SUD
57	■ SECOURS POPULAIRE FRANÇOIS 34
48	■ SUD DE FRANCE
48	■ SUDELICES
31	■ SUD FROMAGES
48	■ SUD VIN BIO
33	■ SURDIS
13	■ TARDIEU JACKY
13	■ TAURIAC PIERRE (GAEC DE PAREDONI)
58	■ TECHNIC REPRO
13	■ TISSOT DENIS (DOMAINE DES TISSOT)
52	■ PRIMEVER LOGISTIQUE MÉDITERRANÉE
13	■ TRIAL JANIK (GAEC DE LA CASCADE)
13	■ TUDELA ELEUTERIO
24	■ VALFRUIT
13	■ VARENNE ÉRIC (DOMAINE DE LA MARTINOLE)
13	■ VICQ MICHEL

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

- _ COMPLÉTÉ DE L'AVENANT 1 PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE D'ACCÈS.
- _ COMPLÉTÉ DE L'AVENANT 2 PORTANT SUR LA COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF.
(APPROUVÉS PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2010- 01- 1577 DU 12 MAI 2010).
- _ COMPLÉTÉ DE L'AVENANT MODIFICATIF DE L'ARTICLE 29 BIS PORTANT SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.
(APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2013 - 01- 489 DU 7 MARS 2013).
- _ COMPLÉTÉ DE L'AVENANT MODIFICATIF PORTANT SUR L'ÉVOLUTION DE L'ARTICLE 20 « TRANSIT ».
- _ COMPLÉTÉ DE L'AVENANT MODIFICATIF PORTANT SUR L'ÉVOLUTION DE L'ARTICLE 24 BIS « L'AGREMENT D'UN SUCCESEUR ».
(APPROUVÉS PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2015-01-135 DU 2 FÉVRIER 2015).
- _ COMPLÉTÉ DE L'AVENANT MODIFICATIF PORTANT SUR « LA LIBERTÉ DE LA CONCURRENCE ET LA DESTINATION DES EMPLACEMENTS » (ARTICLE 9 BIS).
(APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2016-I-505 DU 18 MAI 2016).

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	76
TITRE I^{ER} – DISPOSITIONS GÉNÉRALES	76
ARTICLE 1 ^{ER} : CHAMP D'APPLICATION	
ARTICLE 2 : ADMINISTRATION ET GESTION DU MARCHÉ	
ARTICLE 3 : COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF	
ARTICLE 4 : FONCTIONNEMENT DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF	
TITRE II – USAGERS DU MARCHÉ.....	77
ARTICLE 5 : USAGERS DU MARCHÉ	
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ADMISSION DES USAGERS DU MARCHÉ	
TITRE III – EMPLACEMENTS.....	78
ARTICLE 7 : AUTORISATION D'OCCUPATION À TITRE NON EXCLUSIF	
ARTICLE 8 : AUTORISATION D'OCCUPATION À TITRE EXCLUSIF	
ARTICLE 9 : CONDITIONS D'EXPLOITATION DES EMPLACEMENTS MIS À DISPOSITION	
ARTICLE 10 : AMÉNAGEMENT PAR LE TITULAIRE DE L'EMPLACEMENT OCCUPÉ À TITRE EXCLUSIF	
ARTICLE 11 : TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE GESTIONNAIRE	
ARTICLE 12 : DROIT DE VISITE	
ARTICLE 13 : CHANGEMENT D'EMPLACEMENT DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE	

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

TITRE IV – OBLIGATIONS DES TITULAIRES DE DROIT D'OCCUPATION..... 80

- ARTICLE 14 : DÉCLARATION D'ACTIVITÉ
ARTICLE 15 : RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
ARTICLE 16 : ASSURANCES DES TITULAIRES D'EMPLACEMENTS
ARTICLE 17 : RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE

TITRE V – FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ 82

- ARTICLE 18 : MARCHÉS « FRUITS & LÉGUMES » ET « FLEURS & PLANTES » – JOURS ET HORAIRES
ARTICLE 18 BIS : MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE LA FRÉQUENTATION
ARTICLE 19 : VENTES
ARTICLE 20 : TRANSIT

TITRE VI – ACCÈS ET CIRCULATION DANS L'ENCEINTE DU MARCHÉ 83

- ARTICLE 21 : ACCES AU MARCHÉ
ARTICLE 22 : DETERMINATION ET APPLICATION DES RÈGLES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
ARTICLE 23 : VOLS ET DÉTERIORATIONS

TITRE VII – REDEVANCES ET CAUTIONNEMENT 84

- ARTICLE 24 : DROITS DE PREMIÈRE ACCESSION ET DE PRÉSENTATION D'UN SUCCESSEUR
ARTICLE 24 BIS : AGRÈMENT D'UN SUCCESSEUR
ARTICLE 25 : REDEVANCES
ARTICLE 26 : CAUTIONNEMENTS

TITRE VIII – COTATIONS – CONTRÔLES – STATISTIQUES..... 85

- ARTICLE 27 : EXPLOITATION DES DONNÉES PAR LE GESTIONNAIRE

TITRE IX – SERVICES 85

- ARTICLE 28 : SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
ARTICLE 29 : NETTOIEMENT, PROPRETÉ DU MARCHÉ ET VALORISATION DES DÉCHETS
ARTICLE 29 BIS : COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

TITRE X – DISCIPLINE DU MARCHÉ ET SANCTIONS..... 87

- ARTICLE 30 : RÉGIME GÉNÉRAL
ARTICLE 31 : SANCTIONS DISCIPLINAIRES
ARTICLE 32 : COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE
ARTICLE 33 : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DISCIPLINE
ARTICLE 34 : APPLICATION ET EFFETS DE LA SANCTION DISCIPLINAIRE
ARTICLE 35 : AUTRES SANCTIONS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

PRÉAMBULE

Ce règlement intérieur est établi sur les bases du document approuvé par l'assemblée générale de la Fédération Française des Marchés d'Intérêt National.

Il répond aux exigences de la nouvelle réglementation des Marchés d'Intérêt National, en particulier :

_ Les articles L.761-1 et suivants du Code de commerce,

_ Le décret 2005-1595 du 19 décembre 2005 relatif aux marchés d'intérêt national (NOR: PMAO420045D),

_ L'arrêté conjoint des ministres chargés du commerce et de l'agriculture du 13 janvier 2006 (NOR: PMAO520014A).

Il est entré en vigueur par arrêté préfectoral du 2 mai 2007.

TITRE I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement du marché d'intérêt national de Montpellier.

Il s'applique, à l'intérieur des limites de ce marché, à tous les usagers et à l'ensemble des activités qui y sont exercées continuellement ou temporairement.

ARTICLE 2 : ADMINISTRATION ET GESTION DU MARCHÉ

L'organisme chargé de la gestion du Marchés d'Intérêt National de Montpellier est la SOMIMON. Il est ci-après dénommé « le gestionnaire » ou « le gestionnaire du marché ».

Le gestionnaire du marché a compétence pour faire exécuter le présent règlement. Il peut consulter, sur les questions techniques

intéressant le marché, le comité technique consultatif, qui donne son avis et peut également formuler des suggestions et des vœux.

Le Directeur du Marché dont le rôle est d'organiser le fonctionnement du marché et, en particulier, faire appliquer ce règlement intérieur est le directeur de l'organisme chargé de la gestion du Marché d'Intérêt National.

ARTICLE 3 : COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF

Un comité technique consultatif est constitué auprès du gestionnaire du Marché pour débattre de toutes questions relatives au fonctionnement du marché.

Il est composé de 13 membres se répartissant comme suit :

CATÉGORIE	REPRÉSENTANTS DE :	MEMBRES TITULAIRES
1	ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	LE PRÉFET OU SON REPRÉSENTANT
2	PRODUCTEURS	3 DONT : 2 POUR LE SECTEUR « FRUITS ET LÉGUMES », 1 POUR LE SECTEUR « FLEURS ET PLANTES ».
3	OPÉRATEURS DU MARCHÉ	5 GROSSISTES DONT : 2 POUR LE SECTEUR « FRUITS ET LÉGUMES », 1 POUR LE SECTEUR « FLEURS ET PLANTES », 1 POUR LE SECTEUR « PRODUITS CARNÉS », 1 POUR LE SECTEUR « AUTRE ALIMENTAIRE ».
4	USAGERS DU MARCHÉ	4 DONT : 2 POUR LE SECTEUR « FRUITS ET LÉGUMES », 1 POUR LE SECTEUR « FLEURS ET PLANTES », 1 POUR LES AUTRES USAGERS
	TOTAL	13

Le représentant de la première catégorie est désigné par le préfet chargé de la police du marché.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

Les membres représentant les catégories 2, 3 et 4 sont nommés pour une période de trois ans par le gestionnaire, sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives des usagers exerçant sur le marché.

En cas de vacance, les remplaçants sont désignés de la même façon pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : FONCTIONNEMENT DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF

Le gestionnaire du marché pourvoit au secrétariat du comité technique consultatif et fixe l'ordre du jour des séances.

Le comité élit son président pour la durée du mandat parmi les représentants des catégories 2, 3 ou 4.

Les membres ont voix délibérative. S'il y a partage de voix, celle du président est prépondérante.

Le comité se réunit de plein droit au moins une fois par an. Il est convoqué à la demande de son président, d'au moins un tiers de ses membres ou encore du directeur du marché.

Le préfet qui exerce les pouvoirs de police ainsi que le directeur du marché ou leurs représentants assistent de plein droit aux séances avec voix consultative. En outre, le gestionnaire et le président du comité peuvent inviter toute personne dont ils jugeraient l'audition nécessaire en raison de son expérience.

Sur leur demande, écrite et motivée, le comité peut décider d'entendre tout usager du marché ou toute personne intéressée par les activités qui s'y déroulent.

Il est dressé procès-verbal des délibérations du comité.

TITRE II USAGERS DU MARCHÉ

ARTICLE 5 : USAGERS DU MARCHÉ

Les usagers du Marché d'Intérêt National ou de ses établissements annexes sont :

- 1° Les vendeurs professionnels et courtiers ;
- 2° Les producteurs, leurs groupements et leurs organisations, qui ne peuvent vendre que leur propre production ;
- 3° Les acheteurs professionnels ;
- 4° Toutes entreprises admises par le gestionnaire, notamment les exploitants et utilisateurs des services, aménagements, installations appartenant au marché ou établis dans son enceinte et toutes personnes habilitées concourant au bon fonctionnement des services et entreprises du MIN.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ADMISSION DES USAGERS DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions légales, les usagers qui souhaitent opérer sur le marché doivent en faire la demande au gestionnaire.

Tout usager admis par le gestionnaire doit faire la preuve de son immatriculation en France au registre du commerce et des sociétés, au Répertoire des Métiers ou auprès de tout autre organisme professionnel dont il dépendrait, ou d'une inscription équivalente dans un pays étranger garantissant la licéité de leur activité.

Les producteurs, leurs groupements et leurs organisations doivent justifier par tout moyen de leur qualité auprès du gestionnaire du marché.

Dans le cas de la présentation d'un justificatif d'immatriculation dans un pays étranger, le demandeur doit fournir une traduction en français des documents établis dans une langue étrangère.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

TITRE III EMPLACEMENTS

ARTICLE 7 : AUTORISATION D'OCCUPATION À TITRE NON EXCLUSIF

Sont considérés comme occupés à titre non exclusif, les emplacements affectés à une utilisation commune susceptibles d'être utilisés successivement et temporairement par certaines catégories d'usagers, par exemple :

- _ Halles et salles,
- _ Surfaces couvertes,
- _ Carreaux,
- _ Quais affectés à une utilisation commune,
- _ Parkings, etc.

Les autorisations à titre non exclusif sont données par le gestionnaire.

L'occupation d'emplacement fixe sur le carreau des producteurs ne peut être inférieure à une durée fixée par le gestionnaire.

ARTICLE 8 : AUTORISATION D'OCCUPATION À TITRE EXCLUSIF

Les usagers du marché peuvent solliciter du gestionnaire l'attribution, à titre exclusif, d'un emplacement aménagé ou d'un emplacement situé dans une installation aménagée, ou encore d'un terrain.

L'autorisation d'occupation à titre exclusif est conférée par une décision du gestionnaire.

Les parties spécifient les modalités de l'autorisation d'occupation par un contrat. Tout manquement à ses engagements, de la part du titulaire de cette autorisation, est considéré comme une violation des dispositions du présent règlement.

Il est procédé à un état des lieux contradictoire, lors de l'entrée et de la sortie dans les locaux. À défaut d'état des lieux, le titulaire est réputé avoir reçu les locaux en bon état.

ARTICLE 9 : CONDITIONS D'EXPLOITATION DES EMPLACEMENTS MIS À DISPOSITION

Les usagers autorisés à exercer sur le marché doivent exploiter les lieux qu'ils occupent sous leur responsabilité personnelle et d'une manière permanente. Il leur est interdit de laisser un tiers, de quelque manière que ce soit, même à titre gratuit, y effectuer des opérations commerciales.

L'autorisation d'occuper un emplacement est accordée sous réserve que celui-ci soit exclusivement utilisé pour les opérations définies soit dans le présent règlement, soit dans le règlement particulier propre à l'activité de l'usager, soit dans l'acte en vertu duquel il l'occupe. Toute autre utilisation, même partielle, est rigoureusement interdite.

Le titulaire d'une autorisation d'occupation à titre exclusif peut toutefois mettre une partie de son emplacement à la disposition d'une société non titulaire de droit d'occupation mais réputée sa filiale, au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce, si le gestionnaire du marché l'y autorise et sous réserve que l'activité de cette filiale soit conforme à la destination de l'emplacement. Dans ce cas, il est obligatoire que les opérations commerciales de la société filiale soient faites au nom de celle-ci, bien que le titulaire en soit responsable vis-à-vis du gestionnaire. Toutes les redevances, ainsi que les droits afférents à l'occupation de l'emplacement en question, doivent être acquittés en totalité par le titulaire. Ces dispositions ne confèrent aucun droit à la société filiale vis-à-vis du gestionnaire.

ARTICLE 9 BIS : LIBERTÉ DE LA CONCURRENCE ET DESTINATION DES EMBLEMES

Les bâtiments destinés à la vente au carreau sont affectés à des grossistes faisant leur vente sur le carreau et les activités logistiques des grossistes à service complet sont dirigées vers d'autres bâtiments destinés à cet effet - sauf dérogation accordée par le gestionnaire.

Les autorisations d'occupation d'emplacement sont délivrées par le gestionnaire dans

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

le respect du principe de libre exercice de la concurrence, en application notamment de l'article L. 420-1 du code du commerce et ne doivent pas avoir pour effet de créer ou de favoriser une situation de position dominante sur le marché au profit d'une entreprise.

ARTICLE 10 : AMÉNAGEMENT PAR LE TITULAIRE DE L'EMPLACEMENT OCCUPÉ À TITRE EXCLUSIF

Le gestionnaire peut autoriser le titulaire d'un emplacement occupé à titre exclusif à y opérer des aménagements personnels conformes à sa destination. Cette autorisation est délivrée par écrit, par le gestionnaire, sans préjuger des autorisations et agréments délivrés par les services compétents en la matière. Cette autorisation doit être obtenue préalablement à tout début de travaux.

Si les aménagements réalisés ne sont pas conformes au descriptif technique du projet agréé, le gestionnaire peut ordonner soit la remise en état des lieux, soit la mise en conformité avec le descriptif technique. Dans les deux cas, les travaux sont effectués sans indemnité et aux frais du contrevenant.

Lorsque l'autorisation d'occupation prendra fin à l'initiative du Concessionnaire ou en cas de révocation par le Concédant, les installations, les modifications, embellissements et améliorations de toute nature effectués par le titulaire du droit d'occupation, ainsi que tout bien devenu immeuble par destination, resteront la propriété du Concédant sans indemnité de sa part, à moins que le Concédant ne préfère l'entier rétablissement des lieux en leur état primitif.

ARTICLE 11 : TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE GESTIONNAIRE

Le titulaire d'un emplacement occupé à quelque titre que ce soit ne peut élever de réclamation à raison des travaux effectués sur les ouvrages communs et sur la voirie, ni de la modification ou de l'extension de bâti-

ments, ni de nouvelles constructions entreprises en raison de l'évolution des activités du marché.

S'il doit souffrir, dans les lieux qu'il occupe, des travaux et aménagements nécessaires au fonctionnement du service, le préjudice éventuellement subi, dûment constaté, peut donner lieu à une diminution de la redevance d'occupation (à proportion du temps pendant lequel il n'aurait pu avoir accès à son emplacement) ou à indemnisation dans les conditions concernant la réparation des dommages subis du fait de l'exécution de travaux publics, voiries et réseaux divers.

ARTICLE 12 : DROIT DE VISITE

Le gestionnaire a le droit de visiter à tout moment les locaux mis à la disposition des usagers à titre exclusif.

Le fait pour le gestionnaire de ne pas exercer son droit de visite ne dispense pas l'occupant de son obligation de maintenir les locaux en bon état d'entretien et de procéder sans délai à tous les travaux nécessaires pour l'exercice normal de sa profession et, le cas échéant, pour sa mise en conformité avec les règlements en vigueur, notamment sur la sécurité des travailleurs, le Code du travail, la sécurité incendie, etc.

ARTICLE 13 : CHANGEMENT D'EMPLACEMENT DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE

Le gestionnaire du marché peut, éventuellement après avis du comité technique consultatif, modifier l'emplacement attribué à un usager soit pour des raisons d'hygiène, de sécurité ou de salubrité, soit pour le bon fonctionnement du service, soit en vue de regrouper des titulaires de droit d'occupation d'emplacements qui désirent concerter leurs activités ou associer leurs entreprises.

Sauf si l'opération est effectuée à sa demande, le titulaire du droit d'occupation peut percevoir du gestionnaire une indemnité correspondant aux frais réels de ce transfert.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

TITRE IV OBLIGATION DES TITULAIRES DE DROIT D'OCCUPATION

ARTICLE 14 : DÉCLARATION D'ACTIVITÉ

Tous les usagers du Marché d'Intérêt National doivent fournir au gestionnaire, à sa demande, les informations suivantes :

- _ Quantités commercialisées par familles de produits,
- _ Chiffres d'affaires annuels réalisés sur le marché,
- _ Emploi (effectif et type d'emplois),
- _ Entrées en entrepôt et mouvements de stocks,

En outre, les usagers ont l'obligation de tenir une comptabilité appropriée aux activités autorisées sur le Marché.

ARTICLE 15 : RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Les titulaires d'un droit d'occupation sur un Marché d'Intérêt National sont tenus de se conformer à l'ensemble des obligations légales en vigueur en matière de sécurité des travailleurs, Code du travail, sécurité incendie.

L'occupant admet formellement que les obligations légales qui s'imposent à lui, notamment celles relatives à l'exercice de sa profession et plus particulièrement celles liées à l'usage des locaux mis à sa disposition, sont de sa seule responsabilité.

L'occupant supportera sans partage et sans possibilité de recours contre le gestionnaire, toutes les conséquences préjudiciables pour lui-même, pour les autres usagers et pour le gestionnaire, qui pourraient découler de ses manquements.

L'occupant devra justifier de la mise en conformité des installations techniques avant le démarrage de son activité, en application des dispositions légales.

L'occupant a l'obligation de faire procéder aux vérifications périodiques prévues par la loi en matière de sécurité des biens et des

personnes. Tout manquement à ces obligations pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'article 35 du présent règlement intérieur et dans tous les cas, engagera la responsabilité de l'occupant au regard des administrations chargées du contrôle.

L'occupant s'engage à mettre en œuvre le Document Unique dans lequel l'employeur est tenu de transcrire l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que les actions correctives conformément au décret n° 2004/1016 du 5 novembre 2001.

ARTICLE 16 : ASSURANCES DES TITULAIRES D'EMPLACEMENTS

Tout usager à titre exclusif devra contracter une assurance « Responsabilité Civile » pour les cas où sa responsabilité pourrait se trouver engagée.

Le gestionnaire a souscrit des polices d'assurance pour les bâtiments qu'il a construits contre les risques d'incendie, explosion, foudre et dégâts des eaux ; ces contrats comportent une clause de renonciation à tous recours contre les occupants et leurs assureurs en cas de sinistre, sauf faute lourde de la part de ces derniers.

De son côté, le titulaire de droit d'occupation devra lui-même contracter une assurance contre le vol et les risques d'incendie, foudre, explosion et dégâts des eaux survenant aux objets mobiliers et aux matériels garnissant ses locaux ainsi qu'aux installations ou aménagements qu'il aura réalisés et pour les dommages causés aux voisins et aux tiers en cas de sinistre ayant pris naissance dans son établissement et dont il serait responsable en vertu des articles 1382 et suivants du Code Civil.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

Le titulaire de droit d'occupation renonce à tout recours contre le gestionnaire et ses assureurs, ainsi que contre le propriétaire des terrains. Ses contrats d'assurances devront donc comporter une renonciation expresse à tout recours de ses assureurs contre le gestionnaire et ses assureurs en cas de sinistre, sauf faute lourde du gestionnaire.

Le titulaire de droit d'occupation devra communiquer au gestionnaire ses polices ou une attestation d'assurance stipulant les garanties et conditions particulières pour chaque emplacement, si la demande lui en est faite.

Le titulaire de droit d'occupation devra maintenir et continuer lesdites assurances pendant toute la durée de la présente convention, payer régulièrement les primes et en justifier au gestionnaire à toute réquisition.

Faute par le titulaire de droit d'occupation d'avoir souscrit les contrats d'assurance mentionnés ci-dessus, le gestionnaire appliquera les sanctions prévues au présent règlement intérieur, à l'article 35. Le titulaire de droit d'occupation s'engage à communiquer au gestionnaire, à la souscription et en cours de convention, tous éléments susceptibles d'aggraver le risque et de modifier le taux de prime applicable aux emplacements mis à disposition.

Le titulaire du droit d'occupation sera tenu d'indemniser le gestionnaire du montant des surprimes payée par le gestionnaire et par les autres usagers qui découleraient, de l'aggravation de risques.

Le titulaire de droit d'occupation sera tenu de laisser le libre accès aux lieux, à l'assureur du gestionnaire, afin de lui permettre une bonne appréciation des risques à couvrir.

Le titulaire de droit d'occupation s'engage à respecter les obligations habituelles en matière de prévention et de protection du site et, en particulier, à se conformer à toute décision prise par le gestionnaire pour répondre à une modification technique demandée par les assureurs ou à leurs recommandations. Il en est ainsi notamment du stockage de certains produits (palettes, emballages, etc.) ainsi que des travaux ef-

fectués par le titulaire du droit d'occupation (permis de feu par exemple).

Dans la mesure où il ne répondrait pas à ces exigences et où la non-conformité ainsi constatée entraînerait un surcoût d'assurance pour le gestionnaire, le titulaire de droit d'occupation sera tenu tout à la fois d'indemniser le gestionnaire du montant de surprime payée par ce dernier et, en outre, de le garantir contre toute réclamation des autres exploitants qui lui demanderaient le remboursement de leurs propres surcoûts de prime.

Le titulaire de droit d'occupation déclarera à son assureur et simultanément au gestionnaire tout sinistre affectant l'immeuble ou ses installations quelle qu'en soit l'importance même s'il n'en résulte aucun dégât apparent et ce, des qu'il en a connaissance et au plus tard dans les cinq jours.

En cas de destruction totale ou partielle des emplacements à la suite d'un sinistre, le gestionnaire ne sera pas tenu de reconstruire les emplacements à l'identique par le réemploi de l'indemnité d'assurance. Un avenant au contrat d'occupation sera conclu afin de fixer les nouvelles conditions, notamment d'occupation et de redevance.

Le titulaire de droit d'occupation ne pourra prétendre à aucune indemnisation pour les changements apportés à son contrat du fait de cet événement.

Par ailleurs, le gestionnaire ne sera pas tenu de reconstituer les aménagements ou installations réalisés ou acquis par le titulaire du droit d'occupation et qu'il était tenu d'assurer.

ARTICLE 17 : RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE

D'une manière générale, le gestionnaire du marché est responsable de l'application de la réglementation sanitaire européenne, uniquement dans les espaces communs sous son contrôle. Il n'est en aucune manière responsable de l'activité des entreprises dans leurs propres locaux ou dans leurs propres établissements situés sur le marché et/ou

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

ses annexes. Toute entreprise titulaire d'une autorisation d'occupation d'un emplacement aménagé ou d'un terrain, qu'elle soit exclusive ou non exclusive, est tenue de respecter, quand elle traite des denrées alimentaires périssables, la Réglementation Européenne en vigueur, en particulier :

_ Le règlement (CE) N° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires

_ Le règlement (CE) N° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires

_ Le règlement (CE) N° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale.

La présence d'animaux familiers (chiens) est interdite sur le site.

TITRE V FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ

ARTICLE 18 : MARCHÉS « FRUITS & LÉGUMES » ET « FLEURS & PLANTES » JOURS ET HORAIRES

Le présent règlement intérieur détermine les jours et horaires d'ouverture du marché des fruits et légumes, et du marché des fleurs et plantes.

Ces horaires déterminent l'heure d'accès des producteurs, l'heure d'ouverture des transactions pour toutes les catégories d'acheteurs et l'heure de fermeture de chaque marché.

Il est institué une période appelée période de neutralisation, durant laquelle toute transaction est interdite sur l'ensemble du marché d'intérêt national, quelle que soit la qua-

lité du vendeur ou de l'acheteur.

De même durant cette période, la présence des acheteurs est interdite sur le périmètre de mise en marché des producteurs et des grossistes.

Cela ne concerne pas les livraisons ou approvisionnements effectués dans l'enceinte du marché d'intérêt national.

Ces différents jours, horaires et périodes figurent en annexes 1 et 2 au présent règlement intérieur.

En cas de circonstances exceptionnelles, le directeur du marché est habilité à modifier les jours et horaires fixés ci-dessus.

ARTICLE 18 BIS MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE LA FRÉQUENTATION

Le Marché d'Intérêt National de Montpellier fait l'objet d'un contrôle d'accès diurne sur les marchés « Fruits & Légumes » (annexe 1), sur les marchés « Fleurs & Plantes » (annexe 2), ainsi que par un portail automatique nocturne de 18h00 à 5h00.

À la suite du Comité Technique Consultatif du 9 novembre 2009, il a été décidé de renforcer le contrôle d'accès sur les périodes diurnes.

À titre expérimental, il est désormais recouru à un système de contrôle d'accès en continu de 5h00 à 18h00, horaire pendant lequel la fréquentation du MIN sera contrôlée.

Les contrevenants s'exposent aux sanctions prévues à l'article 31.

Le renforcement des périodes de contrôle sont repérées en gris sur l'annexe 4.

PRISE D'EFFET :

Ce système est mis en place à titre probatoire à compter du 1^{er} février 2010.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE :

L'équilibre financier de ce service nouveau fera l'objet d'un tarif nouveau soumis à approbation préfectorale, sur délibération du Conseil d'Administration de la SOMIMON à l'occasion des comptes prévisionnels 2010.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

ARTICLE 19 : VENTES

Les opérations de vente ne peuvent être réalisées, pour chaque catégorie de produits, que dans les lieux affectés à cet effet, sauf dérogation accordée par le gestionnaire. Elles sont notamment interdites sur les voies de circulation et les parcs de stationnement.

Il est interdit à toute personne non titulaire d'un emplacement de vente, de prospecter dans l'enceinte du marché directement ou indirectement la clientèle, sous peine de s'en voir interdire l'accès, indépendamment des sanctions disciplinaires ou pénales qu'elle peut encourir.

Tout lot de marchandises vendu doit être accompagné d'une facture, d'un bulletin de vente tenant lieu de facture voire d'un bordereau de livraison.

ARTICLE 20 : TRANSIT

On appelle transit le passage sur le marché, avec rupture de charge, de marchandises qui ne sont pas destinées à approvisionner les emplacements des opérateurs en vue d'être vendues sur le marché.

Le transit n'est pas autorisé sur le marché – sauf autorisation du gestionnaire.

Toute marchandise autorisée en transit doit être déclarée 24 heures à l'avance, par le transporteur ou le client acheteur au gestionnaire du MIN.

Cette disposition est impérative car le gestionnaire n'a pas les équipes nécessaires pour un contrôle permanent de la marchandise.

En cas d'infraction la procédure de sanction suivra le régime des sanctions applicable selon l'article 31 (sanctions disciplinaires) du présent règlement intérieur.

TITRE VI ACCÈS ET CIRCULATION DANS L'ENCEINTE DU MARCHÉ

ARTICLE 21 : ACCÈS AU MARCHÉ

L'accès au marché d'intérêt national est réglementé. Il est exclusivement réservé aux professionnels référencés par le gestionnaire et interdit aux particuliers.

Le présent règlement intérieur fixe les périodes et horaires d'accès aux marchés « fruits et légumes » et « fleurs et plantes ».

L'accès au site, pour les périodes de marchés ci dessus ainsi que durant la nuit et les jours fériés, se fait par badges ou par acquittement d'un droit d'accès, selon la catégorie de l'utilisateur.

Les modalités d'utilisation des badges figurent en annexe 3 au présent règlement intérieur.

ARTICLE 22 : DÉTERMINATION ET APPLICATION DES RÈGLES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Les voies de desserte et de circulation intérieure du marché sont ouvertes à la circulation publique. Les dispositions du code de la route sont applicables dans l'enceinte du marché.

Les règles particulières de circulation et de stationnement à l'intérieur de l'enceinte du marché sont signalées par affichage.

Le stationnement est interdit en dehors des aires spécialement délimitées à cet effet.

Tout véhicule contrevenant pourra être verbalisé et déplacé par la police sur demande du gestionnaire.

En accord avec les services de police, le gestionnaire peut compléter ces dispositions, en tant que de besoin, par des mesures particulières. Il peut en outre faire assermenter ses gardes particuliers.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

Les services de police veillent à l'application de ces dispositions sur les voies de desserte et de circulation du marché, sur les parcs de stationnement.

ARTICLE 23 : VOLS ET DÉTÉRIORATIONS

Le gestionnaire n'est pas responsable des vols et détériorations de marchandises, objets mobiliers, véhicules, matériel ou installations appartenant aux usagers du marché ou utilisés par ceux-ci.

TITRE VII REDEVANCES ET CAUTIONNEMENT

ARTICLE 24 : DROITS DE PREMIÈRE ACCESSION ET DE PRÉSENTATION D'UN SUCESSEUR

L'octroi par le gestionnaire d'une autorisation exclusive d'occupation d'un emplacement, peut être subordonné à la perception d'un droit de première accession (D.P.A.) dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration de la société gestionnaire et est approuvé, pour chaque type d'emplacement, par le Préfet. Le montant de ce droit peut être révisé, en tant que de besoin dans les mêmes conditions.

Le Droit de Première Accession (D.P.A.) est appliqué aux locaux dans lesquels s'exerce une activité de négoce en gros de produits protégés : les fruits, légumes et champignons frais ; les fleurs, feuillages et autres produits non comestibles de l'horticulture.

Ce droit de première accession est exigible au moment de la signature du contrat d'occupation.

Dès lors que l'emplacement mis à disposition à titre exclusif comporte des équipements ou aménagements, le gestionnaire pourra demander au titulaire de droit d'occupation, outre le D.P.A. et la redevance de base, une redevance complémentaire correspondant à la jouissance

de ces équipements et aménagements.

Le titulaire d'un droit de première accession dispose d'un droit de présentation d'un successeur (D.P.S.) dans les conditions prévues par la réglementation.

ARTICLE 24 BIS : AGRÈMENT D'UN SUCESSEUR

L'agrément de successeur par le gestionnaire est soumis aux règles suivantes :

a) Obligation du titulaire :

- _ être à jour de ses redevances vis-à-vis du gestionnaire,
- _ ne faire l'objet d'aucune procédure de recouvrement auprès des concessionnaires du MIN,
- _ fournir les justificatifs de conformité des vérifications périodiques obligatoires (électrique,).

b) Obligation du successeur :

- _ être à jour de ses redevances vis-à-vis du gestionnaire,
- _ ne faire l'objet d'aucune procédure de recouvrement auprès des concessionnaires du MIN,
- _ fournir les attestations des organismes sociaux et fiscaux précisant qu'il est à jour de toute cotisation.

ARTICLE 25 : REDEVANCES

Les droits d'occupation, d'usage et d'entrée sur le marché, exigibles des usagers ainsi que tous autres tarifs, sont établis par le Conseil d'Administration du gestionnaire.

Par ailleurs, les tarifs concernant les droits d'occupation pour le négoce des produits protégés sont approuvés par le Préfet.

Le gestionnaire fixe la périodicité et les modalités de paiement, éventuellement après avis du Comité Technique Consultatif.

Les redevances et charges doivent être payées en totalité à leur échéance.

Toute somme non payée à sa date d'exigibilité est majorée d'un intérêt dont le taux est au moins égal à 1,5 fois le taux d'intérêt

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

légal. Le gestionnaire pourra, sans préjudice des sanctions disciplinaires susceptibles d'être infligées, mettre en demeure, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'usager d'avoir à acquitter les sommes dues en principal et intérêt dans un délai d'un mois.

Ce délai échu, le gestionnaire pourra prélever sur le cautionnement les sommes qui lui sont dues, et, en outre, demander judiciairement l'expulsion du marché.

ARTICLE 26 : CAUTIONNEMENTS

Les titulaires d'une autorisation d'occupation à titre exclusif sont tenus de constituer un cautionnement pour garantir le paiement de toutes sommes dues au gestionnaire.

Le montant des cautionnements est fixé par le gestionnaire et doit être versé par les intéressés à ce dernier au moment de la signature de la convention d'occupation.

Il peut être exigé un versement en numéraire pour les entreprises disposant d'un emplacement à titre révocable et non transmissible.

Le gestionnaire peut accepter que ce cautionnement soit remplacé par une caution bancaire. Ce cautionnement sera actualisé en fonction des variations des tarifs applicables.

Chaque fois qu'une somme quelconque a été prélevée sur un cautionnement, le titulaire de droit d'occupation d'emplacement doit compléter ce dernier dans un délai d'un mois à compter de la mise en demeure par le gestionnaire.

En cas de non respect de son obligation de reconstitution du montant du cautionnement, il pourra être fait application des sanctions prévues à l'article 35 du présent règlement.

Lors de la libération des lieux, le cautionnement est restitué à l'intéressé après apurement de la totalité des sommes restant dues au gestionnaire du marché.

TITRE VIII COTATIONS – CONTRÔLES – STATISTIQUES

ARTICLE 27 : EXPLOITATION DES DONNÉES PAR LE GESTIONNAIRE

Le gestionnaire du marché peut exploiter à des fins statistiques ou de bonne gestion du marché les renseignements contenus dans les documents prévus par les lois, décrets et arrêtés en vigueur ou par le présent règlement.

TITRE IX SERVICES

ARTICLE 28 : SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS

a) Sont notamment considérés comme services généraux, dont la charge doit être supportée par tous les usagers, les services énumérés ci-après :

- _ Administration et gestion du marché
- _ Distribution d'eau, d'électricité dans les espaces communs
- _ Éclairage public
- _ Parc de stationnement
- _ Nettoyement des espaces communs
- _ Intervention des services d'hygiène et de sécurité à la demande du gestionnaire
- _ Gros entretien des bâtiments, des voies et réseaux divers

b) Sont considérés comme services particuliers éventuellement fournis par le gestionnaire et dont la charge est supportée par les usagers, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent et suivant l'usage qu'ils en font, les services énumérés ci-dessous, dont la liste n'est pas exhaustive :

- _ Fourniture d'eau et d'électricité dans les parties privatives
- _ Chauffage ou climatisation des locaux

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

- _ Manutention des marchandises
- _ Évacuation des marchandises déclarées impropres à la consommation
- _ Entreposage en chambres froides
- _ Fourniture de glace
- _ Usage de parcs de stationnement à caractère privatif
- _ Pesage public
- _ Mise à disposition de boîtes aux lettres
- _ Panneaux signalétiques des entreprises sur le site
- _ Collecte et tri des déchets

ARTICLE 29 : NETTOIEMENT, PROPRETÉ DU MARCHÉ ET VALORISATION DES DÉCHETS

A - RÈGLES GÉNÉRALES

I. - PRÉSCRIPTIONS APPLICABLES À TOUS LES USAGERS

Il est interdit d'introduire et de jeter dans l'enceinte du marché des matériels ou objets de rebut, des détritiques de toute nature.

Afin de faciliter les opérations de nettoyage, dans tous les secteurs, les usagers du Marché doivent laisser libres de toute occupation les espaces concernés.

II. OPÉRATIONS INCOMBANT AU GESTIONNAIRE.

Le gestionnaire a la charge du nettoyage des espaces communs.

Il assure la collecte des déchets préalablement triés, excepté les déchets d'origine animale, dont le coût peut être refacturé aux usagers.

III. OPÉRATIONS INCOMBANT AUX TITULAIRES DE DROIT D'OCCUPATION

Le titulaire d'un droit d'occupation doit nettoyer son emplacement, magasin et surface d'exposition sous auvent, quai, route et fer, carreau couvert et fermé, et déposer ses déchets préalablement triés dans les containers mis à disposition par le gestionnaire.

Ces containers sont sous la responsabilité des titulaires de droits d'occupation qui en ont la garde et l'entretien.

Seuls les déchets provenant de l'activité des titulaires de droit d'occupation sont autorisés. Il est interdit de jeter des déchets en dehors des containers mis à disposition par le Gestionnaire à cet effet.

La réglementation en vigueur impose que tout producteur de déchets est tenu de procéder à leur tri, leur enlèvement, et leur traitement en vue de leur valorisation. Ces opérations sont effectuées par les titulaires de droit d'occupation et sous leur responsabilité.

Les déchets d'origine animale doivent être remis aux entreprises d'équarrissage sous contrôle des Services Vétérinaires.

En cas de non respect par le titulaire de droit d'occupation de ses obligations en matière de tri des déchets, le gestionnaire répercutera le coût de la collecte (personnel et matériel) et du traitement desdits déchets à l'utilisateur, selon tarif approuvé par le Préfet.

ARTICLE 29 BIS : COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La redevance d'autorisation de déversement et de traitement des eaux usées est fixée en fonction des résultats des analyses faites semestriellement en sortie du réseau d'eau usée.

La SOMIMON sur simple demande auprès du concessionnaire pourra avoir accès :

- _ à la liste des produits d'entretien utilisés,
- _ aux bons d'entretien et de vidange des bacs à graisse.

Ce droit de regard ne confère en aucune manière au gestionnaire la responsabilité de l'activité des entreprises dans leurs propres locaux ou dans leurs propres établissements situés sur le marché et/ou ses annexes - en particulier en ce qui concerne les produits d'entretiens utilisés et l'obligation d'entretien et de vidange des bacs à graisse.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

TITRE X DISCIPLINE DU MARCHÉ ET SANCTIONS

ARTICLE 30 : RÉGIME GÉNÉRAL

Le gestionnaire du marché a toute autorité pour faire respecter la discipline sur le marché, conformément au présent règlement intérieur. Le contrevenant doit être mis à même de présenter sa défense.

Les personnes autorisées à exercer une activité sur le marché, outre l'obligation d'observer les dispositions du règlement intérieur, doivent s'abstenir dans leur activité professionnelle, de tout fait susceptible de nuire au fonctionnement, à la bonne gestion ou à la renommée du marché.

Tous les usagers du marché peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires pour infraction aux lois et règlements régissant le marché ou aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 31 : SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les sanctions disciplinaires applicables à tous les usagers sont :

1° L'avertissement ;

2° L'avertissement comportant une sanction pécuniaire d'un montant égal à l'amende pour contravention de 3^{ème} classe ;

3° Le blâme comportant une sanction pécuniaire d'un montant égal à l'amende pour contravention de 4^{ème} classe ;

4° La suspension du contrat pour une durée qui ne peut dépasser trois mois ;

5° L'exclusion comportant, s'il y a lieu, retrait du contrat d'occupation.

L'avertissement et le blâme sont prononcés par le gestionnaire.

La suspension et l'exclusion sont prononcées par le préfet chargé de la police du marché, après avis du conseil de discipline.

ARTICLE 32 : COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de Discipline est institué dans chaque Marché, conformément aux dispositions légales et réglementaires sus - visées.

Il est présidé par un représentant du gestionnaire.

Sont membres de droit, les personnes suivantes ou leurs représentants :

_ Le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF)

_ Le directeur départemental de l'agriculture

_ Le cas échéant, le directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Le dit Conseil comprend deux représentants des opérateurs et usagers qui sont désignés par le gestionnaire, sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives sur le marché des usagers exerçant effectivement sur le site.

Le Conseil de Discipline auditionne toute personne qu'il juge utile, et notamment un officier de police judiciaire ou son représentant.

ARTICLE 33 : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil est saisi par le gestionnaire du marché.

Les convocations sont adressées aux membres du conseil au moins huit jours avant la comparution ; elles contiennent le nom de la personne citée, énoncent les motifs de la poursuite et indiquent le lieu, l'heure, les jour, mois et an de la comparution.

Le dossier de l'espèce soumise au conseil doit être tenu à la disposition des membres du conseil ainsi qu'à celle de la personne citée à comparaître, dans les bureaux de l'administration du marché, au moins huit jours avant la date de la comparution.

Lorsqu'il n'a pas procédé à leur désignation ou lorsque les représentants titulaires ne

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

sont pas en mesure de siéger ou refusent de siéger, le Conseil de Discipline statue valablement en leur absence. Le Conseil se prononce à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que la personne intéressée ait été entendue ou dûment citée à comparaître pour présenter ses observations. Le président du conseil de discipline cite la personne intéressée à comparaître devant ce conseil au moins huit jours avant le jour de la réunion.

La citation indique le nom de la personne citée, son domicile ou l'emplacement qu'elle occupe sur le marché, les motifs de la poursuite ainsi que le lieu, l'heure, les jours, mois et an de la comparution.

La citation est notifiée par le gestionnaire du marché, copie en est laissée à l'intéressé contre émargement. Si l'agent ne trouve pas l'intéressé sur le marché ou si celui-ci refuse de signer, copie lui est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Il est dressé procès-verbal de la réunion du Conseil de Discipline.

ARTICLE 34 : APPLICATION ET EFFETS DE LA SANCTION DISCIPLINAIRE

Toute décision prononçant une sanction disciplinaire est notifiée à la personne intéressée par le gestionnaire du marché. Si celui-ci ne trouve pas l'intéressé sur le marché ou si celui-ci refuse de signer, copie lui est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La suspension entraîne l'interdiction d'activité dans l'enceinte du marché pendant toute la durée de la peine, quelle que soit la qualité juridique de la personne intéressée. Cette peine est exécutoire dans un délai maximum d'un mois à compter de la notification de la décision du préfet.

Pendant la durée de la suspension, le personnel habituellement au service de l'usager auquel est infligée cette peine conti-

nue à percevoir les salaires, indemnités et rémunérations auxquels il avait droit. Les redevances dues au gestionnaire restent exigibles pendant la durée de la suspension.

La décision prononçant l'exclusion fixe la date à laquelle cette sanction prend effet après sa notification.

ARTICLE 35 : AUTRES SANCTIONS

Tous les titulaires de droits d'occupation seront soumis aux sanctions suivantes :

Tous les contrats d'occupation pourront être résiliés par le gestionnaire en cas de non-respect de l'une de ses obligations par le titulaire, notamment en cas de non-paiement à son échéance de la redevance, de non-respect de son obligation d'assurance, de non-respect de ses obligations en matière de sécurité des biens et des personnes, en cas d'exercice d'une autre activité que celle visée contractuellement ou en cas de non respect de l'obligation de tenir les lieux garnis de marchandises.

Cette résiliation interviendra un mois après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception demeurée sans effet.

Elle donnera lieu, au paiement d'intérêts de retard au taux minimum de 1,5 fois l'intérêt légal.

Le gestionnaire pourra user de toutes mesures et de tous moyens judiciaires afin de mettre en exécution la décision de résiliation en cas de refus du titulaire du droit d'occupation de quitter les lieux, et afin de recouvrer les sommes dues par ce dernier.

Tous les frais afférents aux mesures prises par le gestionnaire seront imputés au titulaire du droit d'occupation et devront être remboursés par ce dernier dans le délai d'un mois à compter de leur notification à celui-ci.



A.B.V.I.

AYMOND-BRUNEL véhicules industriels

Votre concessionnaire IVECO à Saint-Jean-De-Vedas

Nos commerciaux à votre service

Véhicule utilitaire léger : Eric Michon au 06 82 83 05 69

Poids lourd : Francisco Garcia au 06 03 22 61 24

Véhicule occasion : Jérôme Hincelin au 06 72 64 44 98

***Nous disposons également d'un atelier
pour la réparation et l'entretien de
véhicules toutes marques***



ABVI
Rond point le Rieucoulon
34430 Saint-Jean-De-Vedas
tel : 04 67 42 15 40



LIVRAISON ALIMENTAIRE

Prestations de livraisons mutualisées sur le dernier kilomètre pour les clients des MIN : restaurateurs, commerces de bouche, restauration d'entreprise, collectivités...



Livraison alimentaire optimisée, résolument ouverte, collaborative et innovante

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL



**MOINS
DE BRUIT**



**MOINS
DE CAMIONS**



**MOINS
DE POLLUTION**

04 11 28 20 16 • montpellier@urby.fr • urby.fr

urby
MONTPELLIER

**ADOPTÉZ
UN NOUVEAU
MODE DE VILLE**